

Date: Le 9 septembre 2004

Aux: Chefs de gestion des ressources humaines
Chefs de la classification

Objet: Gestion des finances (FI)
Norme de classification
Nature des conséquences

MODIFICATION DE LA NOTE DU 17 AOÛT 2004

Cette modification à ma note du 17 août 2004, permettra de préciser les instructions concernant l'application du facteur *Nature des conséquences* de la norme de classification FI.

La norme de classification est entrée en vigueur en 1987 et l'instauration des budgets de fonctionnement à compter d'avril 1992.

Quant à l'élément *Importance et nature des ressources*, cela signifie qu'en remplissant la partie Ressources susceptibles de subir une influence – Bilan, les montants correspondant aux dépenses salariales devraient être imputés aux Dépenses de fonctionnement des postes exerçant une influence sur ces dépenses salariales.

L'information concernant l'augmentation de l'indice implicite de prix dans la note du 17 août 2004 est exacte, elle n'est répétée que pour confirmation:

L'indice implicite de prix pour les dépenses publiques courantes en biens et services a augmenté de 15,4% depuis 1993.

La grille sur *l'importance et la nature des ressources* du facteur *Nature des conséquences* devrait donc être modifiée comme suit:

Degré 1: jusqu'à \$8,5 millions

Degré 2: plus de \$8,5 millions jusqu'à \$85 millions

Degré 3: plus de \$85 millions jusqu'à \$850 millions

Degré 4: plus de \$850 millions jusqu'à \$8,5 milliards

Degré 5: plus de \$8,5 milliards

Cette modification est en vigueur depuis le 1er avril 2004. Parce que la grille sur *l'importance et la nature des ressources* n'a pas été mise à jour depuis un certain temps, nous vous recommandons de réviser tous les postes FI de votre organisation car ces ajustements pourraient les affecter.

Pour de plus amples renseignements quant à la mise en application de ce facteur, veuillez vous référer aux instructions ayant trait à la cotation de la norme de classification.

Pour toute demande d'information à ce sujet, prière de communiquer avec Carol Woltman au (613) 946-6247 ou Woltman.Carol@hrma-agrh.gc.ca.

Richard Burton
Le Vice-président
Gestion de la modernisation des ressources humaines
L'agence de la gestion des ressources humaines
de la fonction publique du Canada



NORME DE CLASSIFICATION

GESTION DES FINANCES

**CATÉGORIE DE L'ADMINISTRATION
ET DU SERVICE EXTÉRIEUR**

NORME DE CLASSIFICATION

GESTION DES FINANCES

CATÉGORIE DE L'ADMINISTRATION
ET DU SERVICE EXTÉRIEUR

Publiée par:
Division de la classification,
des systèmes d'information sur
les ressources humaines et de la paye
Direction de la politique du personnel 1987

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1987

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
INTRODUCTION	1
DÉFINITION DE LA CATÉGORIE	3
DÉFINITION DU GROUPE	4
LEXIQUE	6
PLAN DE COTATION NUMÉRIQUE	10
INDEX DES POSTES-REPÈRES	20
POSTES-REPÈRES PAR ACTIVITÉS ET ORGANISATIONS	21
POSTES-REPÈRES	

INTRODUCTION

La norme de classification concernant le groupe de la gestion des finances est un plan de cotation numérique qui comprend, outre une introduction, la définition de la catégorie de l'administration et du service extérieur et du groupe d'occupation, les échelles de cotation et les descriptions de postes-repères.

La cotation numérique est une méthode d'analyse quantitative permettant de déterminer la valeur relative des emplois. Les plans de cotation numérique définissent les caractéristiques ou facteurs qui sont communs aux emplois à évaluer, ainsi que les degrés de chaque facteur, avec attribution de points à chaque degré. La somme des cotes numériques attribuées par les évaluateurs représente la valeur totale déterminée pour chaque emploi.

Toutes les méthodes d'évaluation des emplois exigent l'exercice du jugement et la collecte et l'analyse de renseignements, de manière qu'il y ait uniformité dans l'évaluation. La méthode de cotation numérique facilite l'étude rationnelle et le règlement des différends lorsqu'il s'agit de déterminer la valeur relative des emplois.

Facteurs, pondération et attribution des cotes numériques

Les facteurs combinés ne décrivent pas nécessairement la totalité des aspects des emplois; ils indiquent seulement les caractéristiques qu'on peut définir et distinguer, et qui sont utiles pour déterminer la valeur relative des emplois. Trois facteurs sont utilisés dans ce plan.

La cote numérique attribuée à chaque facteur reflète son importance relative.

Échelles de cotation

Dans le plan de cotation, on utilise les facteurs, sous-facteurs, éléments, pondération et cotes numériques ci-après:

<u>Facteurs</u>	<u>Sous-facteurs</u>	<u>Éléments</u>	<u>Pourcentage des points totaux</u>	<u>Cotes numériques</u>	
				<u>Minimum</u>	<u>Maximum</u>
Compétence	Connaissances techniques en finances	Ampleur-Diversité des connaissances techniques Intensité- Niveaux de spécialisation	30	45	300
	Compétence en gestion et en relations interpersonnelles	Compétence en gestion Compétence en relations interpersonnelles	10	20	100
Nature du travail		Nécessité de prendre des mesures à titre indépendant Complexité du travail	30	50	300
Nature des conséquences		Niveaux d'influence Importance et nature des ressources	30	40	300
			100	155	1,000

Postes-repères

Les descriptions de postes-repères sont utilisées pour illustrer les degrés des facteurs. Chaque description comprend la liste des fonctions principales ainsi que les exigences particulières décrivant le degré de chaque facteur auquel le poste est coté. Après avoir évalué les postes-repères, on a indiqué, dans les particularités, le degré et les cotes numériques attribués à chaque facteur.

Les échelles de cotation identifient les descriptions de poste-repères qui illustrent chaque degré. Ces descriptions font partie intégrante du plan de cotation numérique; elles sont utilisées pour assurer l'uniformité dans l'application des échelles de cotation.

Utilisation de la norme

L'application de cette norme de classification comporte six étapes:

1. Étudier la description de poste pour s'assurer qu'on comprend bien le poste dans son ensemble. Étudier également la relation qui existe entre le poste à évaluer et les postes de l'organisation qui sont situés au-dessus et au-dessous.
2. Confirmer le classement du poste dans la catégorie et le groupe en se référant aux définitions et aux descriptions des postes inclus et des postes exclus.
3. Déterminer les degrés provisoires de chaque facteur du poste à évaluer en le comparant avec les définitions de degrés des échelles de cotation. Pour appliquer avec uniformité les définitions de degrés, il faut se reporter fréquemment à la description des facteurs et aux instructions ayant trait à la cotation.
4. Comparer la description du facteur figurant dans chacun des postes-repères qui illustrent le degré fixé provisoirement, avec la description du facteur du poste à évaluer. Faire également la comparaison avec la description du facteur des postes-repères pour les degrés situés au-dessous et au-dessus du degré choisi provisoirement.
5. Additionner les cotes numériques attribuées pour tous les facteurs afin de déterminer la cote numérique provisoire.
6. Comparer, quant à l'ensemble, le poste à évaluer avec les postes auxquels on a attribué une cote numérique similaire, afin de vérifier la validité de la cote globale.

Détermination des niveaux

L'évaluation des emplois a pour but ultime de déterminer la valeur relative des emplois compris dans chaque groupe professionnel. Les emplois qui entrent dans une gamme donnée de cotes numériques doivent être jugés d'égale difficulté et classés au même niveau.

NIVEAU ET LIMITES DE NIVEAU

Minimum	<u>Points</u>	Maximum	<u>Niveau</u>
155		440	FI-1
441		575	FI-2
576		710	FI-3
711		1,000	FI-4

DÉFINITION DE LA CATÉGORIE

Les catégories professionnelles sont abrogées depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la réforme de la fonction publique (LRFP), le 1er avril 1993. Par conséquent, les définitions des catégories professionnelles ont été enlevées des normes de classification.

DÉFINITION DU GROUPE

À des fins d'attribution des groupes professionnels, il est recommandé d'utiliser les [tables de correspondance des définitions des groupes professionnels](#) qui indiquent les définitions des groupes de 1999 et les énoncés correspondant sur les postes inclus et les postes exclus. Elles permettent de rattacher les éléments pertinents de la définition générale du groupe professionnel de 1999 à chaque norme de classification.

Le pourcentage relatif de temps consacré à des responsabilités de nature financière, ainsi que l'ordre selon lequel elles sont décrites peuvent être des indicateurs utiles lors de la détermination de l'allocation; toutefois, ces deux critères ne sauraient être des critères essentiels pour décider si les responsabilités ont ou non une importance primordiale.

Postes exclus

Les postes exclus du groupe sont ceux dont les fonctions principales sont incluses dans la définition de tout autre groupe, comme:

- le contrôle opérationnel des programmes pour l'évaluation des impôts perçus auprès du grand public;
- l'exécution du travail de bureau selon des méthodes, des procédures et des précédents établis;
- l'application de règlements ou la prestation de services en conformité avec des instructions et des lignes directrices établies;
- la supervision de l'exécution des fonctions susmentionnées.

Instruction ayant trait à la cotation

L'autorité déléguée de signer en vertu de l'article 26 de la Loi sur l'administration financière ne signifie pas automatiquement que le poste doit être inclus dans le groupe FI.

LEXIQUE

- AFS - Agent financier supérieur.
- AFSPT - Agent financier supérieur à plein temps.
- Activité - Ensemble important de responsabilités et de fonctions connexes en matière d'administration financière (ex. 1. la planification et l'analyse financières, 2. l'élaboration de politiques et systèmes financiers, et 3. le fonctionnement des systèmes et les services financiers sont normalement considérés comme des activités complètes.
- Planification et analyse - Cette activité comporte habituellement des responsabilités dans des domaines spécialisés tels les plans opérationnels pluriannuels (POP), les budgets des dépenses, budgets/plans de travail, l'analyse des écarts et la prestation de conseils sur les implications financières sur les politiques proposées, les plans et les projets.
 - Élaboration de la politique et des systèmes - Cette activité comporte habituellement des responsabilités dans des domaines spécialisés tels l'élaboration de la politique en matière d'administration financière, l'élaboration des systèmes de comptabilité et de contrôle, les systèmes d'information ainsi que la formation.
 - Fonctionnement des systèmes et des services - Cette activité comporte habituellement des responsabilités dans des domaines reliés à la comptabilité et au contrôle des dépenses et des recettes, à la présentation de l'information financière ainsi qu'au maintien et au fonctionnement des systèmes d'information.
- Note: Des ensembles importants de responsabilités dans des secteurs spécialisés comme la comptabilité analytique et d'autres secteurs uniques, (que l'on retrouve surtout dans les agences et les services centraux) peuvent aussi être considérés comme des activités complètes.
- Analyse des écarts - Examen détaillé des différences entre les dépenses et les coûts réels et les dépenses prévues.
- Avance - Titre de créance, non productif d'intérêts, détenu par l'État canadien sur un tiers pour une durée indéterminée.
- Budget - Estimation ou plan détaillé destiné à déterminer les ressources financières et autres requises par les gestionnaires de centres de responsabilité pour réaliser les plans destinés aussi à obtenir l'approbation, par le Conseil du Trésor et le Parlement, des programmes ministériels et des besoins de ressources, et à fournir une base pour exercer des contrôles budgétaires.

Budget des dépenses principal	- Document compilé en février et contenant le plan de dépenses du gouvernement pour l'exercice financier à venir. Le terme «principal» est utilisé pour distinguer les prévisions budgétaires du Budget des dépenses supplémentaire.
Budget des dépenses supplémentaire	- Propositions de dépenses additionnelles pour l'exercice courant pour des événements imprévus qui n'auraient pas pu être inclus dans les propositions précédentes.
Classement	- Répartition ou groupement d'éléments dans des comptes ou des relevés selon un modèle.
Comptabilité	- Principes ou pratiques consistant à enregistrer de façon systématique, à présenter et à interpréter des états financiers.
Comptabilité analytique	- Système d'enregistrement, d'analyse et de répartition de coûts de production et de distribution; la tenue de tels registres.
Compte	- Identification des éléments d'actif, de passif, de revenu, de dépenses ou de valeur réelle.
Comptes publics du Canada	- Rapport du gouvernement du Canada, établi pour chaque exercice par le receveur général du Canada tel que le prescrit l'article 55 de la Loi sur l'administration financière.
Créances	- Montant total des sommes dues et payables pour marchandises vendues, services rendus, argent prêté ou tout autre paiement recouvrable.
Dépenses en capital	- Charge, autorisée en vertu d'un crédit budgétaire, pour dépenses de construction ou d'acquisition censées produire des avantages à long terme. Les dépenses en capital comprennent normalement la construction ou l'acquisition de biens tels que terrains, bâtiments, ouvrages et matériel.
Dépenses de fonctionnement	- Catégorie de dépenses représentant surtout les activités administratives de «l'État canadien, entité comptable». Les dépenses de fonctionnement ne comprennent normalement ni les dépenses en capital, ni les paiements de transfert.
Dotation en capital	- Participation de l'État dans le capital d'un tiers par l'apport de fonds propres.
Engagement	- Dépense prévue dont un contrat ou une commande faite à l'extérieur constitue la preuve.
Fonds renouvelable	- Autorisation permanente ou sans possibilité d'annulation, en vue d'effectuer des paiements au moyen du Trésor au titre de fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation.

Gestion de la trésorerie	-	Politiques, systèmes et pratiques établis pour améliorer le mouvement des fonds du gouvernement, c'est-à-dire pour en accroître le volume et le taux des rentrées, en diminuer le volume et le taux des sorties, et pour faire la meilleure utilisation possible des sommes disponibles.
Investissement	-	Placements de capitaux dans une entreprise afin d'acquérir des droits de propriété.
Paiements de transfert conditionnels	-	Paiements faits à un bénéficiaire pour un but spécifique, et qui sont susceptibles d'être comptabilisés et vérifiés. (Contributions)
Paiements de transfert inconditionnels	-	Paiements faits à un bénéficiaire, non susceptibles d'être comptabilisés et vérifiés, mais pour lesquels on peut vérifier l'admissibilité et le droit à les recevoir. (Subventions)
Planification financière	-	Processus de planification, de programmation, de budgétisation pour déterminer les ressources financières et autres nécessaires à la réalisation des plans confiés aux gestionnaires des centres de responsabilité, pour aussi obtenir l'approbation, par le Conseil du Trésor et le Parlement, des programmes ministériels et des ressources nécessaires, et pour constituer une base pour exercer le contrôle budgétaire.
Plan opérationnel	-	Liste des travaux spécifiques à accomplir pour réaliser les objectifs énoncés dans la planification stratégique du ministère ou de l'organisme.
Plan opérationnel pluriannuel (POP)	-	Document budgétaire par l'intermédiaire duquel les ministères et organismes proposent les niveaux de ressources financières et humaines nécessaires à la mise en oeuvre des politiques et des programmes approuvés sur une période de trois ans.
Prêt	-	Titre de créance, généralement productif d'intérêts, détenu par l'État canadien sur un tiers pour une durée déterminée.
Recettes fiscales	-	Ensemble des recettes en provenance des taxes imposées par une législation du gouvernement et comprenant, par exemple, le produit de l'impôt sur le revenu des particuliers, les droits de douanes et d'accise.
Recettes non fiscales	-	Ensemble des recettes, autres que les recettes fiscales comprenant, par exemple, les revenus provenant des honoraires des ventes de produits et de services au secteur privé.
Systèmes de gestion financière	-	Systèmes d'informations qui aident les gestionnaires à rendre compte de leurs activités opérationnelles, à contrôler leurs actifs et passifs et à soutenir leur obligation de rendre compte.

Vérification - Étude critique de documents et d'autres preuves en vue de déterminer l'authenticité et l'exactitude d'un registre ou d'une assertion, ou pour évaluer la conformité à des règles, à des lignes de conduite ou à des clauses contractuelles.

PLAN DE COTATION NUMÉRIQUEPremier facteur - COMPÉTENCE

Ce facteur sert à évaluer les connaissances et compétences requises pour remplir les fonctions du poste et il comprend deux sous-facteurs:

- a) Les connaissances techniques en finances;
 - b) La compétence en gestion et en relations interpersonnelles.
- A. Connaissances techniques en finances

Ce sous-facteur sert à évaluer les connaissances techniques spécialisées en administration financière et il comprend deux éléments:

- i) l'ampleur;
- ii) l'intensité.

«L'ampleur ou la diversité des connaissances techniques» mesure le degré de participation directe dans une ou plusieurs activités liées à l'administration financière.

«L'intensité» mesure le degré de spécialisation.

B. Compétence en gestion et en relations interpersonnelles Ce sous-facteur comprend deux éléments:

- i) la compétence en gestion;
- ii) la compétence en relations interpersonnelles.

La «compétence en gestion» mesure les connaissances requises pour harmoniser et intégrer les activités en vue d'atteindre les buts grâce au travail des autres employés. Cela comprend l'application de concepts de gestion tels que ceux exigés pour l'organisation, l'élaboration de politiques, la planification à long terme et la gestion des opérations financières incluant par exemple la gestion de projets financiers.

La «compétence en relations interpersonnelles» mesure la compétence requise pour influencer les autres.

Instructions ayant trait à la cotation

1. Des fonctions principales dans un domaine d'activité doivent être exercées avant qu'elles ne soient considérées comme un élargissement de l'ampleur des connaissances techniques.
2. Il faut reconnaître que l'ampleur est inversement proportionnelle à l'intensité. Une intensité de spécialisation plus marquée limitera en général l'ampleur ou la diversité des connaissances techniques aux niveaux les plus intenses.
3. Il n'est pas nécessaire qu'un poste détienne une responsabilité à l'égard de la vérification financière interne avant qu'il ne se voit attribuer la cotation pour toute la gamme des activités financières.
4. Voir dans le lexique la définition du terme «activité».

ÉCHELLE DE COTATION - PREMIER FACTEUR - SOUS-FACTEUR CONNAISSANCES TECHNIQUES EN FINANCES

INTENSITÉ NIVEAUX DE SPÉCIALISATION	AMPLEUR (DEGRÉS DE DIVERSITÉ DES CONNAISSANCES TECHNIQUES)			
	DE: LIMITE (SPÉCIALISTES)		A: DIVERS (GÉNÉR LISTES)	
	A	B	C	D
	(Moins d'une activité)*	(Moins de deux activités)*	(Deux activités ou plus, mais pas toute la gamme des activités)*	(Toute la gamme des activités financières)*
Niveau fondamental des connaissances spécia lisées: principes, pratiques et techniques propres à la compta bilité, au contrôle ou à l'analyse financière.	45/ 32 Agent des coûts et du budget de la direction	90/	135/ 25 Agent régional, Services financiers 27 Gén./Agent de projet sub.	180/
	85/ 26 Agent rég., Comptes débiteurs et crédit 28 Analyste financier 29 Analyste, Prév. budgét.	130/ 31 Agent, Planification et analyse financières	175/ - 19 Conseiller financier, Institution 22 Gest. rég., Adm. fin.	220/ -
Niveau plus élevé comprenant des connais sances spécialisées en finances et les compétences connexes,	125/ 30 Agent compt. et superv., Opérations comptables	170/ 18 Analyste principal du budget 21 Comptable régional 24 Agent, Pol. et syst. fin.	215/ 9 Gest, régional, Fin, et adm. 14 Chef, Services financiers	260/ 6 Chef, Administration financière
	165/ 20 Chef, Rapports et analyse de gestion 23 Anal. des syst. fin.	210/ 10 EX[-cons. syst. fin. 13 Chef, Budget et anal. financière 16 Agent princ. élab. de pol. et syst. fin. 17 Anal., Compt. anal.	255/ 12 Directeur adjoint, Systèmes et services de gestion fin.	300/ 1 Directeur, Administration, financière
Niveau le plus élevé des connaissances les plus spécialisées clans le cadre d'une activité financière.	205/ 15 Gestionnaire, Contrôle financier	250/ 2 Chef, Vérification fin. int. 3 Analyste (org. central) 4 Chef, Syst. d'info. org. centraux 5 Chef, Gestion trésor. 7 Chef, Pol. et syst. fin. 8 Chef, Plan. et anal. fin. 11 Dir., Fonct. syst. et serv. fin.	-	

ÉCHELLE DE COTATION - SOUS-FACTEUR - COMPÉTENCE EN GESTION ET EN RELATIONS INTERPERSONNELLES

		COMPÉTENCE EN GESTION			
COMPÉTENCE EN RELATIONS INTERPERSONNELLES	Il faut comprendre les concepts de gestion, mais les occasions de les appliquer sont pratiquement inexistantes.		Certaines exigences concernant l'application des concepts de gestion, par exemple pour contrôler ou coordonner les responsabilités attribuées à l'intérieur d'une unité	Les concepts de gestion sont appliqués pour contrôler et coordonner toutes les responsabilités attribuées à l'intérieur d'une importante unité organique comme une direction ou une région; ou au moins une activité financière à l'intérieur d'un ministère; ou une partie d'une activité financière dans un certain nombre de ministères et d'organismes.	Les concepts de gestion sont appliqués pour contrôler et coordonner toute la gamme des activités financières à l'intérieur d'un ministère ou d'un organisme; ou dans tous les ministères et organismes pour au moins une activité importante liée à l'administration des finances.
		A	8	C	D
	Donner des détails et des explications; discuter.	20/	40/	60/	
	1 27Gén./Agent de projet sub. 28 Analyste financier 29 Analyste, Prév. budgét. 32 Agent des coûts et du budget de la direction		21Comptable régional 23 Anal. des syst. fin. 24 Agent, Pol. et syst. fin. 30 Agent comet, et superv., Opérations		
Donner des avis; dispenser des conseils fonctionnels; obtenir l'accord; fournir aux organismes centraux des justifications sur les besoins du ministère.	30/	50/	70/	90/	
	26 Agent régional, Comptes débiteurs et crédit	10 Exp.-cons. en syst. fin. 16 Agent prive., Elab. de pol. et syst. fin. 17 Anal., Compt. analytique 18 Analyste principal du budget 20 Chef, Rapports et analyse de gestion 25 Agent rég., Serv. fin.	3 Analyste (organisme central) 4 Chef, Système d'info. des org. centraux 5 Chef, Gestion de la trésorerie 7 Chef, Pol. et syst. fin. 8 Chef, Plan. et anal. fin. 11 Dir., Fonct. syst. et serv. financiers 12 Dir, adj., Syst. ges. et sere. fin. 13 Chef, Budgets et anal. fin. 14 Chef, Services financiers 15 Gestion, Contrôle fin. 19 Conseiller financier, Institution 22 Gest. rég. adm. fin.		
2 31 Agent, Planification et analyse financières					
Il est essentiel de ^{ou de motiver les 3} autres pour réaliser les objectifs du poste.		60/	80/	100/	
			2 Chef, Vérification fin. int. 6 Chef, Administration fin. 9 Gest. rég., Finances et adm.	1 Directeur, Administration financière	

Deuxième Facteur - NATURE DU TRAVAIL

Ce facteur sert à évaluer le travail en fonction des deux éléments suivants:

- i) la complexité du travail;
- ii) l'obligation de prendre des mesures à titre indépendant.

La ((complexité du travail» sert à évaluer la complexité relative du travail et l'influence éventuelle du milieu dans lequel le poste est situé.

((L'obligation de prendre des mesures à titre indépendant» mesure le degré de liberté d'agir à l'intérieur de contraintes imposées par des contrôles comme la supervision ou la direction, des guides de fonctionnement, des politiques et des règlements.

Instructions ayant trait à la cotation

Voici quelques-unes des caractéristiques qu'il peut être nécessaire de prendre en considération pour déterminer si les ((influences du milieu» exercent des pressions supplémentaires sur le poste:

- a) la nature et la diffusion de l'organisation hiérarchique, tant sur le plan de la géographie que sur celui de la délégation des pouvoirs financiers, à laquelle les services financiers sont fournis, et la mesure dans laquelle cela accroît ou réduit la complexité des travaux financiers;
- b) le type de structure organique dans le cadre de laquelle les fonctions financières sont remplies. Elle peut aller d'une organisation hiérarchique centralisée à une organisation matricielle fonctionnelle décentralisée.

ÉCHELLE DE COTATION - DEUXIÈME FACTEUR - NATURE DU TRAVAIL

COMPLEXITÉ DU TRAVAIL	NÉCESSITÉ DE PRENDRE DES MESURES A TITRE INDÉPENDANT				
	A	B	C	D	E
Action limitée par des procédures établies ou une étroite supervision.	50/ 32 Agent des coûts et du budget de la dir.	98/ 26 Agent régional, Comptes débiteurs et crédit 27 Gén./Agent de projet sub. 30 Agent comet./sup. Opér. comet.	145/ 19 Conseiller fin., Institution 22 Gest. rég., Adm. fin. 25 Agent rég., Serv. fin. 29 Anal., Prév. budgétaire	194/	Action limitée que par la politique gouvernementale, la législation, les règlements et (ou) une direction générale.
	88/ 31 Agent, Planification et analyse fin,	132/ 18 Analyste principal du budget 21 Comptable régional 24 Agent, Poi. et syst. fin. 28 Analyste financier	179/ 13 Chef, Budgets et anal. fin. 14 Chef, Services fin. 15 Gest., Contrôle fin. 17 Anal., Compt. analytique 20 Chef, Rapports et analyse de gestion 23 Anal. des syst. fin.	225/ 5 Chef, Gestion de la trésorerie 11 Dir., fonct. syst. et sere , fin. 16 Agent print., Pol. et syst. fin.	275/
Travail nécessitant une pensée créatrice et innovatrice pour l'élaboration de nouveaux concepts et de stratégies de rechange dans l'exécution de tâches compliquées et (ou) dans la résolution d'un grand nombre de problèmes complexes dans des situations diverses.		169/	212/ 4 Chef, Syst. d'info. org. centraux 6 Chef, Adm, fin, 9 Gest. rég., Fin. et adm.	256/ 7 Chef, Pol. et syst. fin. 8 Chef, Plan. et anal. fin. 10 Exp.-conseil, Syst. fin. 12 Dir. adj., Syst. et sere. de gestion fin.	300/ 1 Dir., Adm, fin. 2 Chef, Vérification fin. interne 3 Analyste (organisme central)

Troisième Facteur: NATURE DES CONSÉQUENCES

Ce facteur sert à évaluer le degré d'influence du poste en fonction de l'ampleur et de la nature relative des ressources sur lesquelles il influera directement ou indirectement, et de sa situation dans l'organisation; il comprend deux éléments:

- i) l'ampleur et la nature des ressources;
- ii) le niveau de l'influence.

«L'ampleur et la nature des ressources» sert à évaluer l'ampleur relative de la partie des dépenses ou des recettes annuelles totales qui est influencée par un poste.

«Le niveau de l'influence» sert à évaluer le degré selon lequel un poste peut influencer sur l'exécution de ses résultats ou ses propositions, sur le plan des rapports du poste avec le décideur final de l'organisation ou de l'élément organique.

Instructions ayant trait à la cotation

1. L'ampleur relative de la partie des dépenses ou des recettes annuelles totales est déterminée par l'application d'un facteur pondéré de susceptibilité d'influer dont on trouvera un exemple à la page 17 (Ressources susceptibles de subir une influence - Bilan).
2. La grille a été élaborée en fonction des dollars de 1987. Comme la valeur du dollar peut varier avec le temps, il peut donc être nécessaire de rajuster à l'occasion le niveau de ressources selon les directives du Secrétariat du Conseil du Trésor.
3. Normalement, il faut seulement tenir compte de l'organisation ministérielle axiale quand on détermine le niveau d'influence d'un poste. Le niveau d'influence est plus élevé lorsque le poste comporte la formulation de recommandations en matière de finances directement auprès de la personne chargée de prendre la décision finale pour l'organisation ou l'élément organique soutenu. Le degré d'influence d'un poste est inversement proportionnel au nombre de niveaux qui le sépare du poste chargé de prendre des décisions finales, par ex., dans un ministère, le sous-chef; pour un programme ou dans une direction, un SMA ou l'équivalent; dans une région, un directeur régional général; dans un district, un directeur; dans une institution (ex. musée, pénitencier) un directeur ou qui conque, au sein de la gestion axiale, détient l'autorité réelle de prendre les décisions finales au sein de cette organisation.
4. Les postes de généralistes, qui comportent la responsabilité de fournir réellement et d'autorité des conseils et (ou) des services de nature financière directement à la gestion, mais qui relèvent du gestionnaire seulement fonctionnellement, devraient être évalués au niveau D, à condition de répondre aux conditions suivantes:
 - a) Les responsabilités à l'égard de la prestation de conseils ou de services en matière de finances doivent être non seulement inscrites et acceptées dans la description de poste, mais également reconnues dans le rapport de l'évaluation du rendement; le gestionnaire qui reçoit les conseils ou les services en matière de finances ainsi que le gestionnaire de l'organisation axiale doivent d'ailleurs contresigner les deux documents en question;
 - b) Les conseils et (ou) les services doivent être dispensés directement et sur une base continue au chef d'une direction/d'un programme, d'une région ou d'une installation majeure; le concept ne devrait pas normalement s'appliquer à un niveau plus bas ou à un autre genre d'organisation;

- c) L'ampleur des connaissances techniques (connaissances techniques en finances) doit déjà avoir été évaluée au degré C ou D (deux activités financières ou plus).

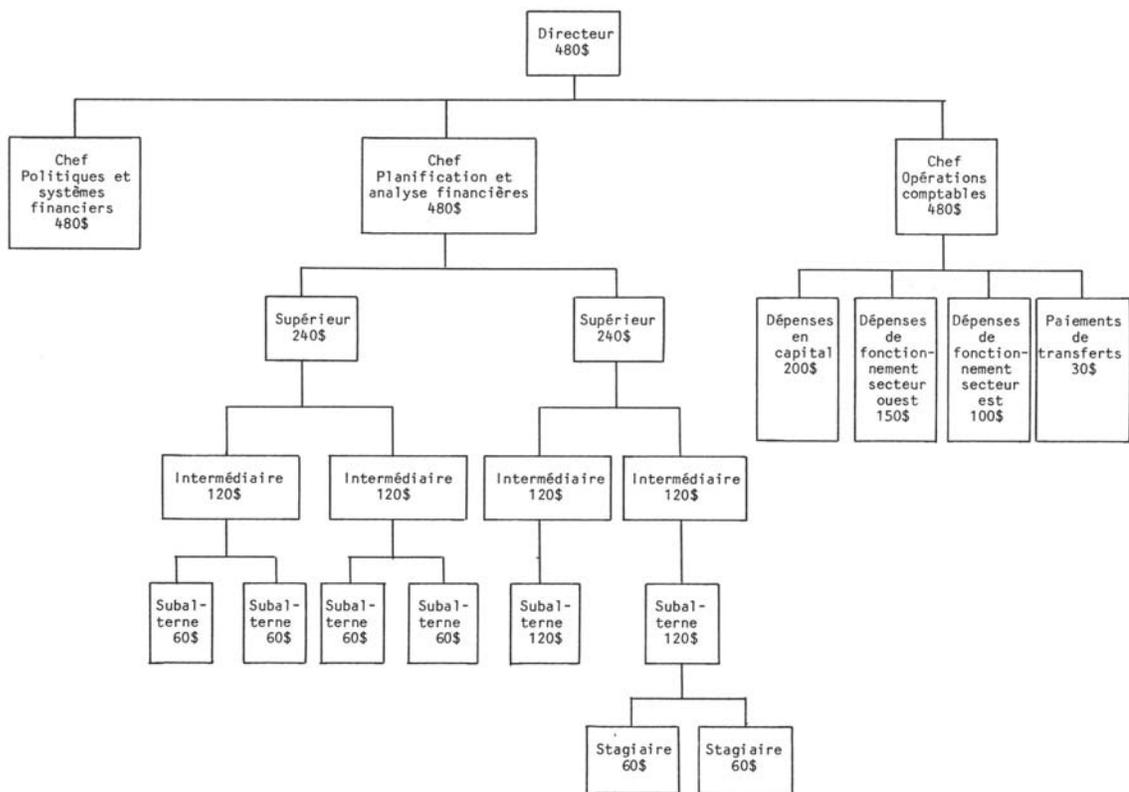
Si des employés relèvent de ces postes, leur poste ne doit pas être évalué de la même façon, mais bien selon les lignes directrices établies dans l'instruction ayant trait à la cotation # 3.

5.

Les principes suivants illustrent comment le montant des ressources, influencé par un poste donné dans différentes structures hiérarchiques courantes, devrait être déterminé.

- a) Lorsqu'un «bassin» de postes similaires existe au même niveau hiérarchique, et que tous impliquent des responsabilités égales quant à l'influence qu'ils exercent sur un montant donné de ressources, celles-ci doivent être réparties en conséquence en les divisant par le nombre de postes du bassin.
- b) Lorsque des postes sont au même niveau hiérarchique, mais comportent des responsabilités différentes, le montant des ressources sur lequel s'exerce une influence ne devrait pas être réduit.
- c) Lorsque des postes sont à des niveaux hiérarchiques différents, mais comportent l'exercice de responsabilités similaires (c'est-à-dire, lorsque des rapports d'égal à égal existent), le montant des ressources sur lequel s'exerce une influence ne devrait pas être réduit. Toutefois, les points attribués seront considérablement réduits pour tenir compte des niveaux réduits de l'influence (l'autre dimension de la grille).
- d) Voir les scénarios de la page 16 pour la détermination du montant des ressources.

SCÉNARIOS ORGANIQUES POUR LA DÉTERMINATION DU MONTANT DES RESSOURCES



RESSOURCES SUSCEPTIBLES DE SUBIR UNE INFLUENCE - BILAN

I. Poste n°

II. Titre:

III. Bassin de postes (oui ou non):
Taille totale du bassin:

IV. Sous l'autorité de:

SUBDIVISION DES RESSOURCES	FACTEUR DE PONDÉRATION	MONTANT DU BUDGET (en millions de dollars)	MONTANT PONDÉRÉ
A. Direct (1)			
1. Son propre budget	@ 1.0	_____	_____
OU			
B. Indirect (1)			
1. Dépenses de fonctionnement (2)	@ 0.75	_____	_____
2. Fonds renouvelable			
a. Dépenses de fonctionnement	@ 0.75	_____	_____
b. Recettes	@ 0.75	_____	_____
3. Dépenses en capital	@ 0.75	_____	_____
4. Paiements de transfert conditionnels	@ 0.50	_____	_____
5. Recettes non fiscales (2)	@ 0.75	_____	_____
6. Prêts, dotations en capital et avances	@ 0.35	_____	_____
7. Paiements de transfert inconditionnels (3)	@ 0.01	_____	_____
8. Recettes fiscales	@ 0.01	_____	_____
C. TOTAUX		_____	_____
D. Valeur nette des ((ressources susceptibles))			
<u>Montant total pondéré</u>			
Taille du bassin (voir III ci-dessus)		_____	= \$ _____ millions de dollars

Notes:(1) Utiliser direct ou indirect, le plus important étant à retenir, mais non les deux.

(2) Exclut le fonds renouvelable à B2.

(3) Inclut des paiements de transfert internes comme les versements de pensions de retraite de la fonction publique, des Forces Armées canadiennes ou de la GRC, etc. aussi bien que des paiements de transfert faits aux

autres niveaux de gouvernements et à des organisations du secteur privé.

ÉCHELLE DE COTATION - TROISIÈME FACTEUR - NATURE DES CONSÉQUENCES

IMPORTANCE ET NATURE DES RESSOURCES (dollars pondérés)		NIVEAU D'INFLUENCE				
		A	B	C	D	E
Jusqu'à 8.5 millions de dollars	1	40/	65/	90/	115/	140/
			32 Agent des coûts et du budget de la direction	31 Agent, Planification et analyse financières	25 Agent régional des serv. fin.	22 Gest. rég., Adm. fin.
PLUS DE 85 millions	2	80/	105/	130/	155/	180/
jusqu'à 85 millions		30 Agent comptable et superviseur, Opérations comptables	23 Anal. des syst. fin. 29 Anal., Prév. budgét.	12 Dir. adj., Syst. et serv. de gestion fin. 16 Agent princ., Élab. de pol. et syst. fin. 24 Agent, Pol. et syst. fin.	19 Conseiller fin., Institution	
PLUS DE 85 millions	3	120/	145/	170/	195/	220/
jusqu'à 850 millions			17 Anal., Compt. analytique 20 Chef, Rapports et analyse de gestion 27 Généraliste/Agent de projet subalterne	7 Chef, Pol. et syst. fin. 8 Chef, Plan. et anal. fin. 11 Directeur, Fonct. des syst. et serv. financiers	1 Dir., Adm. fin. 2 Chef, Vérification fin. int. 6 Chef, Adm. fin. 14 Chef, Services financiers 15 Cest., Contrôle fin. 18 Analyste principal du budget 21 Comptable régional 26 Agent rég., Comptes débiteurs et crédit	9 Gest. rég., Fin. et adm.
PLUS DE 850 millions	4	160/	185/	210/	235/	260/
jusqu'à 8.5 milliards		28 Analyste financier	3 Analyste (organisme central)	5 Chef, Gestion de la trésorerie	13 Chef, Budgets et anal. fin.	
PLUS DE 8.5 milliards	5	200/	225/	250/	275/	300/
		10 Exp.-conseil, Systèmes financiers	4 Chef, Syst. d'info.	-	-	

P. R.	TITRE	COMPÉTENCE		NATURE DU TRAVAIL	CONSÉQUENCES	TOTAL	NIVEAU
		FIN. /GES T	& R. I.				
1	Directeur, Administration fin.	D4/300	D3/100	E3/300	D3/195	895	4
2	Chef, Vérification financière interne	B5/250	C3/ 80	E3/300	D3/195	825	4
3	Analyste (Organisme central)	B5/250	C2/ 70	E3/300	B4/185	805	4
4	Chef, Système d'information des organismes centraux	B5/250	C2/ 70	C3/212	B5/225	757	4
5	Chef, Gestion de la trésorerie	B5/250	C2/ 70	D2/225	C4/210	755	4
6	Chef, Administration fin.	D3/260	C3/ 80	C3/212	D3/195	747	4
7	Chef, Politique et systèmes financiers	B5/250	C2/ 70	D3/256	C3/170	746	4
8	Chef, Planification et analyse financières	B5/250	C2/ 70	D3/256	C3/170	746	4
9	Gestionnaire régional, Finances et administration	C3/215	C3/ 80	C3/212	E3/220	727	4
10	Expert-conseil en systèmes fin.	B4/210	B2/ 50	D3/256	A5/200	716	4
11	Directeur, Fonctionnement des systèmes et services fin.	B5/250	C2/ 70	D2/225	C3/170	715	4
12	Dir. adj., Systèmes et services de gestion des finances	C4/255	C2/ 70	D3/256	C2/130	711	4
13	Chef, Budgets et analyse fin.	B4/210	C2/ 70	C2/179	D4/235	694	3
14	Chef de direction, Serv, fin.	C3/215	C2/ 70	C2/179	D3/195	659	3
16	Agent princ., Elaboration de la politique et des systèmes fin.	B4/210	B2/ 50	D2/225	C2/130	615	3
17	Analyste, Comptabilité analytique	B4/210	B2/ 50	C2/179	B3/145	584	2
18	Analyste principal du budget	B3/170	B2/ 50	B2/132	D3/195	547	2
19	Conseiller financier, Instit.	C2/175	C2/ 70	C1/145	D2/155	545	2
20	Chef, Rapports et analyse de gestion	A4/165	B2/ 50	C2/179	B3/145	539	2
21	Comptable régional	B3/170	B1/ 40	B2/132	D3/195	537	2
22	Gestionnaire régional, Administration fin.	C2/175	C2/ 70	C1/145	E1/140	530	2
23	Analyste des systèmes fin.	A4/165	B1/ 40	C2/179	B2/105	489	2
24	Agent, Pol. et systèmes fin.	B3/170	B1/ 40	B2/132	C2/130	472	2
25	Agent rég., Serv, fin.	C1/135	B2/ 50	C1/145	D1/115	445	2
26	Agent rég., Comptes débiteurs et crédit	A2/ 85	A2/ 30	B1/ 98	D3/195	408	1
27	Généraliste/Agent de projet subalterne	C1/135	A1/ 20	B1/ 98	B3/145	398	1
28	Analyste financier	A2/ 85	A1/ 20	B2/132	A4/160	397	1
29	Analyste, Prévisions budg.	A2/ 85	A1/ 20	C1/145	B2/105	355	1
30	Agent comptable et superv. des Opérations comptables	A3/125	B1/ 40	B1/ 98	A2/ 80	343	1
31	Agent, Planification et analyse financières	B2/130	A2/ 30	A2/ 88	C1/ 90	328	1
32	Agent des coûts et du budget de la direction	A1/ 45	A1/ 20	A1/ 50	B1/ 65	180	1

POSTES-REPÈRES PAR ACTIVITÉS ET ORGANISATIONS

<u>ADMINISTRATION CENTRALE DES MINISTÈRES:</u>	<u>N° DE POSTE-REPÈRE</u>
Gestion de la fonction Directeur, Administration financière	1
Planification et analyse financières Chef, Planification et analyse financières	8
Analyste, Prévisions budgétaires	29
Politiques et systèmes financiers Chef, Politique et systèmes financiers	7
Directeur adjoint, Systèmes et services de gestion des finances	12
Agent principal, élaboration de la politique et des systèmes financiers	16
Analyste des systèmes financiers	23
Fonctionnement des systèmes et des services financiers Directeur, Fonctionnement des systèmes et des services financiers	11
Agent comptable et superviseur des opérations comptables	30
Vérification Chef, Vérification financière interne	2
 <u>BUREAU CENTRAL D'UN PROGRAMME OU D'UNE DIRECTION:</u>	
Gestion de la fonction Chef, Administration financière	6
Chef, Services financiers	14
Planification et analyse financières Chef, Budgets et analyse financière	13
Agent des coûts et du budget de la direction	32
Politiques et Systèmes financiers Agent, Politique et systèmes financiers	24
 <u>NIVEAU REGIONAL:</u>	
Gestion de la fonction Cestionnaire, Finances et administration	9
Cestionnaire, Administration financière	22
Agent régional, Services financiers	25
Planification et analyse financières Analyste principal du budget	18
Agent, Planification et analyse financières	31
Services comptables Comptable	21
Agent régional, Comptes débiteurs et crédit	26
 <u>SERVICES GOUVERNEMENTAUX ET ORGANISMES CENTRAUX</u>	
Analyste (organisme central)	3
Chef, Système d'information des organismes centraux	4
Expert-conseil en systèmes financiers	10
Analyste financier	28
 <u>AUTRES ACTIVITÉS OU ORGANISATIONS</u>	
Chef, Gestion de la trésorerie	5
Analyste, Comptabilité analytique	17
Conseiller financier, Institution	19
Chef, Rapports et analyse de gestion	20
Généraliste/Agent de projet subalterne	27

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 1

Niveau: 4

Titre descriptif: Directeur, Administration financière

Cote numérique: 895

Supérieur hiérarchique: SMA, Administration (EX-3)

Fonctions

1. Planifier, organiser et diriger les programmes financiers de dépenses et de recouvrement des coûts du ministère et des organismes associés comptables au ministre;
2. Conseiller au sujet des politiques et pratiques financières, des systèmes d'information intégrés et des répercussions financières des modifications éventuelles de programmes et d'opérations;
3. Promouvoir l'acceptation des pratiques, des systèmes et des procédures comptables dans le ministère et les organismes, par exemple par la mise en œuvre d'un programme de vérification.

Organisation

Il s'agit d'un poste de petit ministère qui fait partie d'un groupe de neuf postes comptables directement au SMA, Administration (AFS) qui lui relève du gestionnaire axial principal. Relèvent de ce poste: le chef de la Planification et des prévisions financières, qui a un agent et deux commis à son service; le chef des Services de comptabilité qui a un agent et 13 commis à son service; et un agent des Systèmes et procédures, qui n'a aucun personnel.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

D4 / 300

Poste d'agent financier supérieur «à plein temps» (AFSPT) du ministère. Poste de généraliste le plus compétent du ministère qui doit assumer la responsabilité de toutes les activités essentielles liées à l'administration financière (Planification et analyse, élaboration de politiques et systèmes, fonctionnement des systèmes et services).

2. Gestion et relations interpersonnelles

D3 / 100

Responsabilité de la gestion de toutes les activités liées à l'administration financière du ministère. Pour réaliser les objectifs du poste, la capacité de persuader, d'influencer et de motiver les autres est d'une importance capitale.

B. Nature du travail

E3 / 300

L'action indépendante de l'AFSPT est limitée seulement par la politique, la législation, les règlements. Les recommandations ou l'élaboration de systèmes exigent un esprit créateur et innovateur.

C. Nature des conséquences

D3 / 195

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique, celui du sous-ministre adjoint, Administration.
2. Ressources: Montant pondéré de \$106.1M (B-1 = \$74.9M, B-3 = \$4.5M, B-4M = \$26.7M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 2

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Vérification financière interne

Cote numérique: 825

Supérieur hiérarchique: Directeur général, Vérification et évaluation

Fonctions

1. Planifier, mettre au point et diriger l'application du programme de vérification financière interne du ministère;
2. Juger et informer de la validité des méthodes de contrôle financier du ministère;
3. Coordonner les commentaires ministériels à la suite des rapports du vérificateur général et autres.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal d'un ministère décentralisé en quatre régions jouissant chacune d'une délégation importante en matière financière. Les autres postes qui relèvent du directeur général, Vérification et évaluation sont les suivants: chef, Évaluation de programmes, chef, Vérification (personnel), chef, Vérification (matériel), chef, Vérification opérationnelle et chef, Vérification (traitement électronique des données). Deux postes de vérificateurs financiers internes (FI) relèvent de ce poste qui fournit également des directives de travail à cinq vérificateurs régionaux.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B5 / 250

Spécialiste le plus compétent du ministère en matière de vérification financière interne.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C3 / 80

Responsabilité d'une seule activité financière pour l'ensemble du ministère. Pour réaliser les objectifs d'une vérification ministérielle, la capacité de persuader, d'influencer et de motiver la gestion supérieure à prendre les mesures correctrices spécifiées dans les réponses ministérielles aux rapports de vérification, est d'une importance capitale.

B. Nature du travail

E3 / 300

L'action indépendante est limitée seulement par la politique, la législation et les règlements. La direction du programme de vérification financière interne du ministère entraîne la détermination de nouveaux concepts et de stratégies de rechange.

C. Nature des conséquences

D3 / 195

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique, soit celui du directeur général, Vérification et évaluation.

2. Ressources: Montant pondéré de \$201.4M (B-1 = \$172.5M, B-3 = \$22.5M, B-5 = \$6M, B-7 = \$.40M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 3

Niveau: 4

Titre descriptif: Analyste (Organisme central)

Cote numérique: 805

Supérieur hiérarchique: Directeur, Gestion financière et opérationnelle (EX-2)

Fonctions

1. Formuler de nouvelles propositions de règlements, de politiques et de lignes directrices concernant les pratiques et systèmes de gestion financière et opérationnelle (GFO), ou élaborer des modifications connexes;
2. Fournir des services consultatifs en vue d'assurer la compréhension, l'acceptation et la mise en oeuvre uniforme des politiques GFO nouvelles ou révisées;
3. Diriger des programmes permanents dans l'ensemble du gouvernement en vue d'évaluer la viabilité et l'efficacité des pratiques, des politiques et des systèmes CFO, ainsi que l'observation et la mise en oeuvre, par les ministères et organismes, des politiques CFO du Conseil du Trésor;
4. Planifier et coordonner les aspects du perfectionnement professionnel de la communauté financière;
5. Planifier et coordonner le travail du personnel assigné provenant de son ministère ou des autres ministères.

Organisation

Il s'agit d'un poste situé dans un groupe d'un organisme central comprenant 22 agents SM et FI. Le poste relève de l'un des huit directeurs. Aucun subalterne ne relève du poste en permanence (gestion matricielle de projet).

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B5 / 250

Spécialiste professionnel oeuvrant dans une seule activité liée à l'administration financière d'un organisme central, soit l'élaboration de politiques. Les postes d'analystes principaux classés dans la catégorie de la gestion et qui font aussi partie du groupe ne dispensent aucune direction à ce poste.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

La responsabilité en gestion nécessite de la planification et de la coordination (des responsabilités assignées) dans le cadre d'une seule activité liée à l'administration financière qui a des répercussions sur tous les ministères et organismes. L'exercice des fonctions exige une interaction avec les autres ainsi que la capacité de persuader et d'influencer les autres lors de la prestation de services consultatifs aux ministères et organismes.

B. Nature du travail

E3 / 300

L'action indépendante de grande envergure est limitée seulement par la politique, la législation, les règlements et les directives générales. La complexité du travail requiert créativité et innovation dans l'élaboration de nouveaux principes et de stratégies de rechange pour l'exécution des tâches compliquées.

C. Nature des conséquences

B4 / 185

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$1.5 milliards de dollars (B-1 = \$18,871.2M, B-3 = \$3,836.4M, B-4 = \$10,981.7M, B-7 = \$219.6M 33,908.9/22).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 4

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Système d'information des
organismes centraux

Cote numérique: 757

Supérieur hiérarchique: Directeur, Comptabilité et contrôle centraux (EX-1)

Fonctions

1. Diriger la conception, l'élaboration et le contrôle d'un système détaillé (informatisé) de classement des comptes;
2. Diriger la conception, la préparation et la production des rapports comptables spéciaux requis par les organismes centraux;
3. Diriger la conciliation des soldes des comptes réciproques des systèmes centraux et ministériels.

Organisation

Il s'agit d'un poste d'un service central du gouvernement fédéral. Il y a deux autres postes qui relèvent du directeur: chef, Comptes centraux et chef, Opérations du Trésor. Relèvent de ce poste: agent d'apurement et de vérification des comptes et cinq commis affectés aux finances; agent des spécifications et du maintien des systèmes, qui a sept agents sous ses ordres; et agent de liaison et d'élaboration des systèmes, qui a sous son autorité six agents et un commis aux finances.

Degré/
pointsParticularitésA. Compétence1. Finances

B5 / 250

Spécialiste technique ministériel supérieur, responsable d'une seule activité financière des services centraux, le classement des comptes.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

La responsabilité de gestion requiert le contrôle et la coordination d'une seule activité liée à l'administration financière dans un service central. Le travail nécessite la capacité de négocier avec les autres l'acceptation et la mise en oeuvre de changements dans le cas de juridictions partagées.

B. Nature du travail

C3 / 212

L'action indépendante est relativement limitée par la politique et les normes du ministère et d'un organisme central et par le directeur. Le travail requiert créativité et innovation dans l'élaboration d'un système détaillé (informatisé) de classement des comptes.

C. Nature des conséquences

B5 / 225

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$33.9 milliards (13-1- \$18,871.2M, B-3 = \$3,836.4M, B-4 = \$10,981.7M, B-7 = \$219.6M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 5

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Gestion de la trésorerie

Cote numérique: 755

Supérieur hiérarchique: Directeur, Administration financière

Fonctions

1. Analyser les mouvements de la trésorerie du ministère (entrées et sorties) afin de s'assurer que les politiques, procédures et pratiques permettent les sorties d'argent et la collecte des rentrées en temps opportun;
2. Contrôler les pratiques de gestion de la trésorerie et identifier des techniques de gestion de la trésorerie qui devraient être utilisées;
3. Définir les politiques relatives au crédit, élaborer des méthodes de recouvrement des comptes, vérifier le taux de recouvrement des comptes recevables et manier les rentrées de caisse;
4. Recommander les termes et conditions pour les paiements (subventions, contributions et contrats);
5. Contrôler les tendances dans les dépenses afin de les prévoir (ex. montée de l'inventaire, dépenses de fin d'année, paiements par anticipation);
6. Fournir des avis fonctionnels aux agents régionaux au sujet de la gestion de la trésorerie.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal du ministère qui fait partie d'un groupe de quatre postes relevant du directeur de l'Administration financière. Les autres sont les suivants: chef, Planification et analyse financières, chef, Opérations comptables et chef, Politique et systèmes financiers. Relèvent de ce poste un agent de crédit et de recouvrement et un caissier (commis).

ParticularitésDegré/
points

A. Compétence

1. Finances

B5 / 250

Poste de spécialiste le plus compétent du ministère, responsable d'une activité financière - gestion de la trésorerie. Il relève directement du directeur de l'Administration financière.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

La responsabilité en gestion nécessite de la planification et de la coordination dans le cadre d'une seule activité liée à l'administration financière du ministère. Le travail comporte la prestation de conseils pratiques dans les régions.

B. Nature du travail

D2 / 225

L'action indépendante est limitée par la politique, la législation, les règlements et les directives générales du directeur de l'Administration financière (AFS). Le travail exige la capacité de contrôler les pratiques de gestion de la trésorerie et d'identifier les techniques de gestion de la trésorerie à utiliser, lorsque des problèmes surviennent.

C. Nature des conséquences

C4 / 210

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de deux niveaux organisationnels.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$2.7 milliards (B-1a = \$661M, B-1b = \$89M, B-2a = \$1.124M, B-2b = \$677M, B-3 = \$150M, B-5 = \$43M, B-6 = \$22M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 6

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Administration financière

Cote numérique: 747

Supérieur hiérarchique: Directeur, Finances et administration (SM)

Fonctions

1. Diriger et coordonner tous les aspects de la comptabilité et de la gestion des finances de la direction;
2. Diriger et coordonner les aspects financiers du programme de recouvrement des coûts de la direction;
3. Assurer la direction fonctionnelle pour le personnel financier de toutes les régions et de la direction générale;
4. Diriger et coordonner la préparation des rapports sur l'utilisation des ressources et contrôler les systèmes d'information sur la gestion financière.

Organisation

Ce poste d'AFSPT se trouve dans le bureau principal d'une direction du ministère. Trois autres postes relèvent du directeur, Finances et administration (AFS), soit le chef, Administration générale; le chef, Services de bibliothèque; et le chef, Gestion du matériel. Relèvent de ce poste: le chef des Opérations comptables avec un personnel de deux agents et de sept commis; le chef des Politiques et systèmes avec un agent; et le chef de la Planification et analyse financières avec un personnel de trois agents.

<u>Particularités</u>	Degré/ points
A. <u>Compétence</u>	
1. <u>Finances</u>	D3 / 260
Poste d'agent financier supérieur «à plein temps») (AFSPT) d'une direction qui doit assumer la responsabilité de toutes les activités liées à l'administration financière, y compris la formulation de politiques.	
2. <u>Gestion et relations interpersonnelles</u>	C3 / 80
La responsabilité de gestion comporte la planification et la coordination de toutes les activités liées à l'administration financière de la direction. Le niveau de responsabilité au sein de la direction comporte la nécessité de persuader les gestionnaires sur les meilleures façons de réduire les coûts pour respecter les coupures budgétaires.	
B. <u>Nature du travail</u>	
	C3 / 212
L'action indépendante est relativement limitée par la politique et les normes du ministère et de l'organisme central, et par l'orientation générale du directeur. La complexité du travail requiert créativité et innovation dans l'élaboration de systèmes financiers.	
C. <u>Nature des conséquences</u>	
	D3 / 195
1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.	
2. Ressources: Montant pondéré de \$173.1M (B-1 = \$153.7M, B-3 = \$17.3M, B-5 = \$1.8M)	

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 7

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Politique et systèmes financiers

Cote numérique: 746

Supérieur hiérarchique: Directeur, Administration financière (EX-1)

Fonctions

Diriger la conception, l'élaboration et le maintien des politiques et systèmes financiers, ainsi que les processus et systèmes intégrés de planification et de contrôle opérationnels et financiers qui relient les plans et les résultats.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal d'un grand ministère. Il y a quatre autres postes comptables au directeur de l'Administration financière (AFS): chef, Services comptables, qui a deux agents et 11 commis à son service; chef, Planification et Contrôle, qui a huit agents et un commis à son service; agent de planification et chef associé des Services comptables, qui n'ont aucun employé. Il y a six agents des Politiques et des systèmes qui relèvent de ce poste.

Particularités	Degré/ points
A. Compétence	
1. Finances	B5 / 250
Spécialiste le plus compétent du bureau principal responsable d'une seule activité financière (Politiques et systèmes financiers).	
2. Gestion et relations interpersonnelles	C2 / 70
La responsabilité de gestion nécessite le contrôle et la coordination d'une seule activité financière du ministère. L'exercice des fonctions nécessite une importante interaction avec les gestionnaires pour leur fournir des conseils.	
B. Nature du travail	D3 / 256
L'action indépendante est limitée par la politique, les règlements, la législation et les directives générales du directeur des finances. L'élaboration de la politique et des systèmes exige créativité et innovation.	
C. Nature des conséquences	C3 / 170
1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de deux niveaux organiques.	
2. Ressources: Montant pondéré de 182.8M (B-1 = \$102M, B-3 = \$3.3M, B-4 = \$49M, B-5 = \$28.5M).	

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 8

Niveau: 4

Titre descriptif: Chef, Planification et analyse financières

Cote numérique: 746

Supérieur hiérarchique: Directeur, Administration financière (EX-1)

Fonctions

1. Diriger l'élaboration du cadre de la politique de planification financière du ministère, ainsi que des processus relatifs à la préparation de l'examen du printemps et de l'automne du plan opérationnel, des prévisions budgétaires, de l'analyse des coûts par programme;
2. Diriger la mise en oeuvre de la planification financière annuelle, de la préparation du budget et des processus d'examen;
3. Fournir conseils et orientation au sujet du contrôle et de la gestion des ressources attribuées (fonds et années-personnes);
4. Diriger la préparation, l'examen et la présentation, au Conseil du Trésor, des prévisions de recettes et de dépenses du ministère.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal du ministère où l'on doit faire des recommandations en matière financière au directeur de l'Administration financière. Les chefs de la Politique et des systèmes financiers et des Opérations comptables relèvent également du directeur (AFS). Relèvent de ce poste: le chef de la Planification financière, qui a quatre agents et un commis à son service, et le chef de la Préparation des rapports, qui a quatre agents et un commis à son service.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B5 / 250

Poste de spécialiste le plus compétent du ministère en planification et analyse financière.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

Poste responsable de la gestion d'une activité liée à l'administration financière du ministère, de la consultation et de la négociation, avec le Conseil du Trésor, au sujet de tous les plans opérationnels et des budgets des dépenses principaux et supplémentaires.

B. Nature du travail

D3 / 256

L'action indépendante est limitée par une politique assez large, la législation et les règlements. Le travail exige la capacité de diriger l'élaboration et la révision des orientations et des procédures à suivre pour la préparation et la soumission des plans opérationnels, des prévisions budgétaires et des budgets.

C. Nature des conséquences

C3 / 170

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de deux niveaux organisationnels.

2. Ressources: Montant pondéré de \$201.4M (B-1 = \$172.5M, B-3 = \$22.5, B-5 = \$6M, B-7 = \$.4M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 9

Niveau: 4

Titre descriptif: Gestionnaire régional, Finances et administration

Cote numérique: 727

Supérieur hiérarchique: Directeur régional (EX-3)

Fonctions

1. Planifier, organiser, diriger et contrôler les systèmes d'administration financière dans l'ensemble de la région;
2. Planifier, diriger et contrôler la préparation des prévisions de programmes, les prévisions budgétaires et les budgets annuels d'immobilisation, de fonctionnement et de recettes de la région;
3. Fournir des services de comptabilité des recettes et des dépenses au bureau principal régional, ainsi qu'une direction fonctionnelle au personnel de district chargé des comptes et de l'administration;
4. Planifier et diriger l'élaboration, l'établissement et le fonctionnement des systèmes de rapports sur la performance financière et le contrôle budgétaire;
5. Gérer un bureau d'archives régionales;
6. Gérer les systèmes d'achats de biens et de services, d'administration des marchés et de contrôle des actifs.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal régional d'une direction faisant partie d'un groupe de six postes qui relèvent directement du directeur régional. Quatre agents financiers et quatre autres agents, en plus de 19 membres du personnel de soutien, relèvent de ce poste.

Justification pour l'allocation au groupe

Une connaissance très spécialisée en finances est requise pour accomplir les activités principales du poste; les décisions de nature financière influenceront la réalisation des objectifs des programmes de la direction régionale; le poste utilise la connaissance spécialisée détenue par les subordonnés pour la gestion des archives et pour l'acquisition de biens et de services.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

C3 / 215

Poste d'AFS régional d'une direction responsable de la plupart des activités essentielles d'administration financière, à l'exception de l'élaboration des politiques pour lesquelles il reçoit une direction du bureau principal de la direction.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C3 / 80

L'AFS du bureau principal régional de la direction dirige toutes les activités liées à l'administration financière déléguées au niveau de la région. Pour la réalisation des objectifs de ce poste d'AFS régional, la capacité de persuader, d'influencer et de motiver a une importance capitale.

B. Nature du travail

C3 / 212

L'action indépendante est limitée par la politique et les règlements du ministère et de la direction et par la politique et la réglementation des organismes centraux. Ce poste d'AFS du bureau principal régional de direction exige la capacité de trouver des solutions à une variété de problèmes complexes dans des situations diverses.

C. Nature des conséquences

E3 / 220

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations directement au directeur régional.
2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$91M (B-1 = \$67.72M, B-3 = \$23.37M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 10

Niveau: 4

Titre descriptif: Expert-conseil en systèmes financiers

Cote numérique: 716

Supérieur hiérarchique: Directeur adjoint, Division de la consultation
en matière de finances et de comptabilité (SM)Fonctions

1. Fournir des services de consultation en gestion des finances aux ministères, organismes fédéraux et sociétés d'État, à titre de chef ou membre d'une équipe;
2. Mener des recherches sur les principes et pratiques de gestion des finances.

Organisation

Il s'agit d'un poste situé dans un organisme central du gouvernement fédéral qui fait partie d'un groupe de quatre postes relevant du directeur adjoint. Le travail peut amener à organiser et à diriger des équipes de projet détachées des ministères ou organismes clients, mais aucun poste subalterne ne relève de ce poste.

Degré/
pointsParticularitésA. Compétence1. Finances

B4 / 210

Poste de spécialiste oeuvrant dans une activité (les systèmes financiers) au sein d'un service central. Le superviseur détient le niveau le plus élevé de compétence dans la spécialité.

2. Gestion et relations interpersonnelles

B2 / 50

Le poste comporte la responsabilité de la prestation d'un service de consultation sur les systèmes financiers; il exige une connaissance des principes de gestion pour organiser, planifier et diriger des études. L'exercice des fonctions nécessite une interaction avec les employés des ministères et organismes fédéraux et ceux des sociétés d'État, et exige la capacité d'obtenir du personnel supplémentaire ou d'autres ressources pour mener à bien les études.

B. Nature du travail

D3 / 256

L'action indépendante, relativement large, est limitée seulement par la politique et la réglementation des organismes centraux, et par les directives du superviseur. La complexité du travail requiert créativité et innovation dans l'élaboration de nouveaux systèmes et procédures.

C. Nature des conséquences

A5 / 200

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de quatre niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$8.5 milliards (B-1 = \$18871.2M, B-3 = \$3836.4M, B-4 = \$10,981.7M, B-7 = \$219.6M = \$33,908.9/4).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 11

Niveau: 4

Titre descriptif: Directeur, Fonctionnement des systèmes et des services financiers

Cote numérique: 715

Supérieur hiérarchique: Contrôleur ministériel (EX-1)

Fonctions

1. Diriger la mise en oeuvre, la tenue et l'évaluation de la comptabilité ministérielle, des rapports financiers ainsi que des politiques, procédures et systèmes de contrôle financier;
2. Diriger la préparation des rapports de gestion des finances et de comptabilité;
3. Conseiller et guider les gestionnaires au sujet des questions de comptabilité, de rapports et de contrôle financiers.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal du ministère. Il y a deux autres postes qui relèvent directement du contrôleur: directeur, Élaboration de la politique et des systèmes financiers, et directeur, Planification et analyse financières. Relèvent de ce poste: chef, Rapports financiers, qui a deux agents et deux commis à son service; et chef, Comptabilité et contrôle qui a à son service deux agents et deux commis.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B5 / 250

Spécialiste supérieur de direction, responsable de la comptabilité ministérielle.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

Gestion de l'activité de comptabilité ministérielle. Le travail nécessite une interaction avec les autres et exige la capacité de persuader et d'influencer lors de la prestation d'une direction fonctionnelle au personnel régional des finances.

B. Nature du travail

D2 / 225

L'action indépendante est limitée par la politique, la législation et les règlements. Étant donné qu'il s'agit d'un poste de spécialiste d'une administration centrale en comptabilité, le travail exige la capacité de trouver des solutions aux problèmes opérationnels et de référer les demandes de conception ou de modifications de systèmes au directeur, Élaboration de la politique et des systèmes financiers.

C. Nature des conséquences

C3 / 170

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par entremise de deux niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$256M (B-1 = \$198.75M, B-3 = \$52.5, B-4 = \$1.25M, B-5 = \$3.75M, B-7 = \$0.02M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 12

Niveau: 4

Titre descriptif: Directeur adjoint, Systèmes et services
de gestion des finances

Cote numérique: 711

Supérieur hiérarchique: Directeur, Administration financière (EX-1)

Fonctions

1. Diriger l'évaluation, l'élaboration et les opérations de la comptabilité, des rapports financiers et des politiques et systèmes financiers du ministère;
2. Planifier et diriger l'élaboration, la mise en oeuvre, la communication, l'examen et le maintien des politiques, des systèmes et des procédures concernant la gestion des finances et la planification opérationnelle et financière;
3. Diriger la vérification des programmes de contributions du ministère ainsi que l'application des procédures d'examen interne;
4. Diriger le fonctionnement de la gestion des marchés du ministère.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal du ministère qui fait partie d'un groupe de cinq postes relevant du directeur de l'Administration financière. Les autres sont les suivants: directeur adjoint, Planification et analyse, agent d'administration, adjoint spécial, et chef de la Rémunération. Relèvent de ce poste: le chef, l'élaboration de la politique et des systèmes financiers et le chef, Opérations comptables, qui sont tous les deux des spécialistes supérieurs.

<u>Particularités</u>	Degré/ points
A. <u>Compétence</u>	
1. <u>Finances</u>	C4 / 255
Poste de généraliste le plus compétent du ministère dans deux activités financières complètes (élaboration de la politique et des systèmes financiers, et opérations comptables).	
2. <u>Gestion et relations interpersonnelles</u>	C2 / 70
La responsabilité de gestion requiert le contrôle et la coordination de deux activités liées à l'administration financière du ministère. L'exercice des fonctions nécessite une interaction considérable avec les autres et exige la capacité de persuader et d'influencer les autres lors de la prestation de conseils auprès de la haute direction au sujet des contrats proposés et existants.	
B. <u>Nature du travail</u>	D3 / 256
L'action indépendante est plutôt large mais limitée par la politique et la réglementation des organismes centraux, et par les directives générales du directeur. L'élaboration de la politique et des systèmes requiert créativité et innovation.	
C. <u>Nature des conséquences</u>	C2 / 130
1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de deux niveaux organiques.	
2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$35M (B-1 = \$27. M, B-4 = \$5. 3M), B-5 = \$. 5M, B-6 = \$1. 5M, B-7 = \$. 7M).	

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 13

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef, Budgets et analyse financière

Cote numérique: 694

Supérieur hiérarchique: Directeur, Administration financière de la direction (EX-1)

Fonctions

1. Diriger la planification financière et la mise en oeuvre des examens du printemps et d'automne du plan opérationnel, du Budget des dépenses principal et des budgets des dépenses supplémentaires, des budgets de fonctionnement et d'immobilisation, des besoins en années-personnes et de l'analyse des dépenses;
2. Fournir des conseils sur les répercussions financières des propositions de programmes, des dépenses, et des taux de recouvrement des coûts;
3. Diriger la préparation, l'examen et la présentation des prévisions de recettes et de dépenses de la direction;
4. Fournir des conseils et avis fonctionnels à cinq gestionnaires régionaux, à cinq analystes régionaux des budgets et à d'autres;
5. Fournir une formation aux gestionnaires axiaux, aux analystes financiers régionaux et aux autres employés de soutien.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal de direction d'un grand ministère. Il y a d'autres agents qui relèvent directement du directeur: chef, Comptabilité des coûts et chef, Gestion du matériel. Relèvent de ce poste: un analyste financier, qui a trois employés sous ses ordres; un agent de la planification financière, qui a deux employés à son service; un analyste principal, qui a un adjoint; un analyste financier, qui a un commis sous ses ordres; et un commis, Analyse financière, ainsi qu'une secrétaire.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B4 / 210

Spécialiste supérieur d'une direction des programmes chargé d'une seule activité, l'analyse financière et budgétaire.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

La responsabilité en gestion nécessite le contrôle et la coordination d'une seule activité liée à l'administration financière, pour fournir un soutien à la direction. L'exercice des fonctions exige une interaction avec d'autres personnes comme les membres du Conseil du Trésor pour justifier les demandes de fonds de la direction.

B. Nature du travail

C2 / 179

L'action indépendante est limitée par les politiques du ministère, la législation, les règlements et les directives du directeur des Finances de la direction. Le travail exige la capacité de réviser et de recommander des politiques, procédures, directives et lignes de conduite.

C. Nature des conséquences

D4 / 235

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.

2. Ressources: Montant pondéré de \$642.9M (B-1 = \$317.8M, B-3 = \$305.8M, B-4 = \$.3M, B-5 = \$19M).

Numéro du poste-repère: 14

Niveau: 3

Titre descriptif: Chef de direction, Services financiers

Cote numérique: 659

Supérieur hiérarchique: Directeur, Finances et administration (SM)

Fonctions

1. Fournir des conseils au sujet des questions suivantes:
 - répercussions financières des programmes créés ou modifiés;
 - tendances et évolution de la situation financière;
 - importance des écarts budgétaires en ce qu'ils influent sur les objectifs de programmes et l'utilisation des ressources.
2. Élaborer, mettre en oeuvre et maintenir des procédures, pratiques et systèmes de comptabilité de gestion pour:
 - le contrôle et la prévision des dépenses, et le contrôle des engagements;
 - l'établissement des budgets de programmes et de la gestion de trésorerie;
 - les procédures de contrôle interne.
3. Élaborer, établir et mettre en oeuvre des sous-systèmes de comptabilité générale et des coûts;
4. Fournir des conseils fonctionnels aux régions, et diriger les activités des Services financiers s'occupant des opérations comptables, de la planification et de l'analyse financières, ainsi que de l'élaboration des systèmes et procédures comptables.

Organisation

Il s'agit d'un poste d'agent financier supérieur à plein temps (AFSPT) appartenant à un bureau principal de direction d'un grand ministère. Le poste est l'un des 10 postes de chefs ou de chefs de section qui relèvent du directeur (AFS). Relèvent de ce poste: chef, Opérations comptables, qui a 4 agents et 13 commis comptables à son service; analyste des systèmes comptables; et chef, Planification et analyse financières, qui a sous ses ordres un commis comptable.

Degré/
points

Particularités

Compétence

1. Finances C3 / 215

Agent financier supérieur à plein temps auprès d'une direction des programmes responsable de gérer toutes les activités d'administration financière à l'exception de l'élaboration des politiques.

2. Gestion et relations interpersonnelles C2 / 70

Il faut une connaissance des concepts de gestion pour gérer les activités d'administration financière déléguées à la direction. Le poste exige la capacité de fournir des conseils fonctionnels aux régions.

3. Nature du travail C2 / 179

L'action indépendante est limitée par la politique, la législation, les règlements et la conception des systèmes du ministère. Le travail comporte l'élaboration de procédures pour les opérations régionalisées de comptabilité.

Nature des conséquences D3 / 195

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.
2. Ressources: Montant pondéré de \$79.65M (B-1 = \$67.7M, B-3 = \$7.3M, B-5 = \$4.65M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 16

Niveau: 3

Titre descriptif: Agent principal, Élaboration
de la politique et des systèmes financiers

Cote numérique: 615

Supérieur hiérarchique: Directeur, Élaboration de la politique et des systèmes
financiers

(SM)

Fonctions

1. Planifier, coordonner et mener des études concernant l'élaboration des politiques, procédures et systèmes financiers;
2. Superviser des équipes de projet constituées d'autres spécialistes des systèmes, provenant de la division et d'autres ministères responsables d'élaborer des politiques et systèmes financiers;
3. Conseiller le directeur et le personnel des autres directions au sujet de l'élaboration des politiques et des systèmes.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal de ministère. Il figure parmi les deux postes d'agent supérieur de la politique et des systèmes financiers et un groupe de cinq postes de spécialistes subalternes des systèmes qui sont comptables directement au directeur, Élaboration de la politique et des systèmes financiers. Aucun subalterne ne relève en permanence de ce poste.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B4 / 210

Poste de spécialiste pour une seule activité (élaboration de la politique et des systèmes financiers). Le superviseur détient le niveau le plus élevé de compétence dans la spécialité.

2. Gestion et relations interpersonnelles

B2 / 50

Le travail exige une connaissance des principes de gestion pour effectuer la planification et la coordination de projets spécifiques assignés par le directeur. Le travail nécessite une interaction considérable avec les gestionnaires du ministère afin de faire accepter des politiques, des procédures et des systèmes modifiés ou nouveaux avant leur approbation par le directeur.

B. Nature du travail

D2 / 225

L'action est limitée par la politique, les règlements et les lignes directrices fournies par les organismes centraux; le travail consiste à élaborer de nouveaux principes et des stratégies de rechange pour l'élaboration de politiques et de systèmes; le superviseur fournit peu de directives à cet égard, mais il n'en autorise pas moins le produit final.

C. Nature des conséquences

C2 / 130

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de deux niveaux organisationnels.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$44.4M (B-1 = \$202.5M, B-3 = \$90M, B-4 = \$5M, B-5 = \$13.5M, B-7 = \$1M = \$310.5M/7).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 17

Niveau: 3

Titre descriptif: Analyste de la comptabilité analytique

Cote numérique: 584

Supérieur hiérarchique: Chef, Comptabilité analytique

Fonctions

1. Concevoir, élaborer et mettre en oeuvre les systèmes de comptabilité analytique;
2. Surveiller et contrôler le fonctionnement des systèmes de comptabilité analytique du ministère;
3. Fournir aux cadres supérieurs des analyses sur des problèmes de comptabilité analytique et pour usage lors de négociation avec des tierces parties;
4. Diriger des projets spéciaux de comptabilité analytique

Organisation

Il s'agit d'un poste appartenant à un groupe de quatre postes dont le travail s'effectue au bureau principal d'un ministère. Le poste relève directement du chef, Comptabilité analytique, lequel relève du directeur des Finances. Un analyste des coûts (FI) relève de ce poste.

Degré/
pointsParticularitésA. Compétence1. Finances

B4 / 210

Spécialiste de deuxième échelon pour une activité complète (comptabilité analytique); le chef, Comptabilité analytique, est l'expert en la matière.

2. Gestion et relations interpersonnelles

B2 / 50

Poste de spécialiste qui exige une connaissance des principes de gestion pour la direction de projets spéciaux de comptabilité analytique. Le travail nécessite une interaction avec la direction pour en obtenir et faire approuver le coût unitaire des biens et services.

B. Nature du travail

C2 / 179

L'action indépendante est généralement limitée par les règlements du ministère, la législation concernant les marchés et les directives fournies par le chef, Comptabilité analytique. Le travail comporte l'élaboration des techniques de recouvrement des frais, d'affectation des dépenses et de distribution des coûts selon les principes et pratiques de gestion et de comptabilité généralement reconnus.

C. Nature des conséquences

B3 / 145

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$87M (B-1 = \$276.7M, B-3 = \$60.M, B-5 = \$11.25M = 347.95/4).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 18

Niveau: 2

Titre descriptif: Analyste principal du budget

Cote numérique: 547

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire régional, Administration et finances

Fonctions

1. Établir et diriger les processus budgétaires et de planification financière pour la région;
2. Analyser les tendances importantes des activités opérationnelles de la région et faire des recommandations sur les façons d'obtenir des ressources et sur leur utilisation économique.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal régional d'une grande direction. Il y a trois autres postes qui relèvent du gestionnaire régional: surintendant, Gestion du matériel; agent d'administration et comptable régional. Trois agents de planification et d'analyse financières et un commis affecté au budget relèvent de ce poste.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B3 / 170

Spécialiste financier s'occupant d'une seule activité des opérations régionales de la direction (Planification et analyse financières).

2. Gestion et relations interpersonnelles

B2 / 50

Le poste exige une compréhension limitée des concepts de gestion pour établir et coordonner la consolidation des POP régionaux de la direction. Il exige aussi de fournir avis et conseils aux gestionnaires régionaux en matière d'identification, d'analyse et d'interprétation des écarts.

B. Nature du travail

B2 / 132

L'action indépendante est limitée tant par la politique et les règlements du ministère et de la direction que par les normes et la direction du superviseur. Le travail comporte la prestation d'aide à l'élaboration de systèmes intégrés d'information de gestion servant à une planification, à une évaluation et un contrôle efficaces.

C. Nature des conséquences

D3 / 195

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.
2. Ressources: Montant pondéré de \$91M (B-1 = \$67.7M, B-3 = \$23.3M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 19

Niveau: 2

Titre descriptif: Conseiller financier, Institution

Cote numérique: 545

Supérieur hiérarchique: Directeur adjoint, Administration

Fonctions

1. Fournir des conseils aux gestionnaires supérieurs de l'institution au sujet de toutes les questions financières;
2. Planifier, diriger et contrôler les dépenses et l'utilisation des ressources, et réaliser l'analyse financière de la contribution de l'institution aux plans opérationnels pluriannuels, au Budget des dépenses principal, aux Comptes publics;
3. Recommander et contrôler l'utilisation de saines techniques de gestion financière dans l'institution, y compris les pratiques, procédures et systèmes de comptabilité et de rapports;
4. Diriger les activités des opérations de comptabilité financière, des rapports et des services de contrôle des affectations de l'institution.

Organisation

Il s'agit d'un poste dans une institution, faisant partie d'un groupe de huit postes qui relèvent du directeur adjoint de l'Administration. Se rapportent à ce poste: deux commis financiers chargés de la vérification préalable et du traitement des comptes de l'institution. Il n'y a pas de structure intermédiaire entre le bureau principal du ministère et l'institution.

Degré/
pointsParticularitésA. Compétence1. Finances

C2 / 175

Ce seul agent financier à plein temps de l'institution est responsable d'un éventail partiel des activités financières (c.à-d. à l'exclusion des politiques financières). Le travail exige des connaissances générales des activités financières au niveau local; des directives fonctionnelles sont fournies par le Bureau principal du ministère.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

Ce poste unique d'agent financier à plein temps de l'institution coordonne et gère plusieurs activités financières. Il faut une certaine capacité de persuader, d'influencer et de motiver les autres lorsqu'il s'agit de donner des conseils en matière de politiques, directives et lignes de conduite.

B. Nature du travail

C1 / 145

L'action indépendante est limitée par les politiques du ministère et des organismes centraux, la législation, les règlements, et par les instructions du directeur adjoint de l'Administration. Des directives fonctionnelles sont fournies par le Bureau principal du ministère. Le travail exige la capacité de rédiger des directives relatives à des changements mineurs survenus dans les procédures et politiques financières.

C. Nature des conséquences

D2 / 155

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par entremise d'un seul niveau organique.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$6.1M (B-1 = \$6.07M, B-5 = \$.1M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 20

Niveau: 2

Titre descriptif: Chef, Rapports et analyse de gestion

Cote numérique: 539

Supérieur hiérarchique: Chef, Planification et analyse financières

Fonctions

1. Superviser l'établissement de systèmes de rapports permettant de satisfaire les besoins d'information des gestionnaires en matière de dépenses de fonctionnement et de dépenses en capital, d'utilisation des années-personnes et d'autres exigences; évaluer l'efficacité ultérieure de ces systèmes;
2. Contrôler le fonctionnement et le maintien des systèmes d'information sur les ressources financières, matérielles et humaines (A-P);
3. Coordonner l'analyse et la consolidation des rapports financiers concernant les opérations du ministère, et fournir aide et conseils sur ces questions aux gestionnaires du bureau principal et des régions.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal de ministère qui effectue des opérations dans cinq régions. Il y a un autre poste qui relève directement du chef, Planification et analyse financières soit le chef, Planification, prévisions, crédits et budgets. Le chef, Planification et analyse financières, relève du directeur de l'Administration financière (EX-1). Trois analystes financiers et un commis affecté aux finances relèvent de ce poste.

<u>Particularités</u>	Degré/ points
A. <u>Compétence</u>	
1. <u>Finances</u>	A4 / 165
Spécialiste de deuxième échelon, responsable de moins d'une activité complète, à savoir: rapports et analyse de gestion, partie de la Planification et de l'analyse financières. Le chef, Planification et analyse financières est l'expert en la matière.	
2. <u>Gestion et relations interpersonnelles</u>	B2 / 50
Le poste exige une connaissance des principes de gestion pour la coordination du travail des membres de son équipe. Le travail nécessite une interaction avec les gestionnaires du Bureau principal et des régions pour concilier leurs besoins avec les possibilités des systèmes d'information de produire des rapports.	
B. <u>Nature du travail</u>	
L'action indépendante est généralement limitée par les règlements et la politique du ministère, et par les directives du chef. Le travail comporte la résolution de problèmes plus difficiles lors de la détermination des besoins des utilisateurs.	C2 / 179
C. <u>Nature des conséquences</u>	
1. <u>Influence</u> : Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.	B3 / 145
2. <u>Ressources</u> : Montant pondéré d'environ \$344.7M (B-1 = \$280.5M, B-3 = \$56.2M, B-4 = \$.25M, B-5 = \$7.5M, B-7 = \$.25M).	

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 21

Niveau: 2

Titre descriptif: Comptable régional

Cote numérique: 537

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire régional, Finances et administration

Fonctions

1. Contrôler les activités des services de comptabilité du Bureau principal de la région;
2. Donner à deux comptables de district des explications sur les lois, règlements, directives et exigences liées à l'administration financière.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal de la région d'une grande direction. Le poste fait partie d'un groupe de sept postes d'agents (deux autres à caractère financier) qui relèvent directement du gestionnaire régional. Treize postes de commis aux finances relèvent de ce poste.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B3 / 170

Spécialiste régional de la direction, responsable d'une seule activité complète (opérations comptables).

2. Gestion et relations interpersonnelles

B1 / 40

La supervision de 13 employés exige une application restreinte des principes de gestion. Le travail exige de donner à deux comptables de district des explications sur les lois, règlements, directives et exigences liées à l'administration financière.

B. Nature du travail

B2 / 132

L'action est limitée autant par les procédures, la politique et la réglementation du ministère et de la direction que par les directives du superviseur. Le travail consiste à apporter des améliorations aux procédures et systèmes existants.

C. Nature des conséquences

D3 / 195

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$63M (B-1 = \$57.2M, B-3 = \$5.6M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 22

Niveau: 2

Titre descriptif: Gestionnaire régional, Administration financière

Cote numérique: 530

Supérieur hiérarchique: Directeur régional (EX-1)

Fonctions

1. Mettre en oeuvre et contrôler le programme d'administration financière de la direction régionale;
2. Mettre en oeuvre, pour la direction régionale, les procédures et les politiques du ministère pour la préparation des POP et des prévisions de dépenses, du budget, des prévisions budgétaires, la planification et le contrôle financiers et la comptabilité;
3. Élaborer, mettre en oeuvre et tenir les systèmes de rapports sur l'utilisation des ressources financières et des années-personnes;
4. Administrer les politiques, systèmes et procédures ministériels de comptabilité et de contrôle des recettes et des remboursements pour la région;
5. Conseiller le directeur régional et les autres gestionnaires de la région au sujet des conséquences sur toutes les questions financières.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal régional d'une direction d'un grand ministère. Le poste fait partie d'un groupe de huit qui relèvent directement du directeur régional. Il y a quatre commis financiers qui relèvent de ce poste.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

C2 / 175

Généraliste régional de la direction (également AFS) qui participe aux opérations quotidiennes d'administration financière (Planification et analyse financières, opérations comptables et l'élaboration de méthodes de travail locales). Il n'y a aucun autre agent financier au bureau régional, mais des directives fonctionnelles sont fournies par le bureau principal de la direction au besoin.

2. Gestion et relations interpersonnelles

C2 / 70

Le poste exige la capacité de coordonner et de contrôler le programme régional d'administration financière de la direction. La capacité de persuader et d'influencer les autres au sein de la direction et dans la région est requise lorsqu'il s'agit de donner des conseils sur des sujets relatifs à la garde, la sécurité et le contrôle des deniers publics.

B. Nature du travail

CI / 145

L'action indépendante est limitée par la politique et la réglementation du ministère et de la direction, et par les instructions générales du directeur régional. Le travail comporte l'exécution de tâches relativement similaires dans la gestion des opérations ministérielles de perception ou de remboursement des recettes.

C. Nature des conséquences

EI / 140

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations directement au directeur régional.
2. Ressources: Montant pondéré de \$5.6M (B-1 = \$1.4M, B-8 = \$4.2M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 23

Niveau: 2

Titre descriptif: Analyste des systèmes financiers

Cote numérique: 489

Supérieur hiérarchique: Chef, Politique et systèmes financiers

Fonctions

1. Élaborer ou examiner les procédures et systèmes financiers actuels, y compris les systèmes nécessitant l'application des techniques informatiques;
2. Préparer des instructions et des directives pour faciliter la mise en oeuvre des procédures et systèmes financiers, nouveaux ou révisés;
3. Maintenir le système ministériel concernant la délégation des pouvoirs de signer des documents financiers.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal de ministère. Il fait partie d'un groupe de quatre postes d'analystes de systèmes financiers qui relèvent du chef. Il y a aussi six analystes de la politique et des systèmes financiers qui sont comptables directement au chef. Aucun subalterne ne relève de ce poste.

Degré/
pointsParticularitésA. Compétence1. Finances

A4 / 165

Spécialiste technique limité à moins d'une activité financière complète, soit l'analyse des systèmes financiers, où le niveau de connaissances le plus élevé est détenu par le superviseur.

2. Gestion et relations interpersonnelles

B1 / 40

Le travail exige la capacité d'effectuer l'analyse des besoins des usagers et de soumettre les propositions aux gestionnaires de l'exploitation visés; il comporte aussi l'exigence de préparer des plans de travail avec des échéanciers pour les projets et de s'assurer qu'ils sont rencontrés.

B. Nature du travail

C2 / 179

L'action indépendante est généralement limitée par les règlements, les lignes directrices et la politique du ministère et par la supervision générale du chef. Le travail comporte la formulation de propositions de modifications des systèmes et procédures.

C. Nature des conséquences

B2 / 105

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$13.6M (B-1 = \$128.3M, B-3 = \$7.5M = \$135.8M/10).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 24

Niveau: 2

Titre descriptif: Agent de la politique et des systèmes financiers

Cote numérique: 472

Supérieur hiérarchique: Chef, Politique et systèmes financiers

Fonctions

1. Examiner les systèmes, méthodes et procédures d'information financière; diriger les équipes chargées d'étudier les problèmes décelés par les directeurs régionaux, les directeurs de secteur et les gestionnaires des centres de responsabilité;
2. Élaborer, concevoir et documenter les systèmes, méthodes et procédures de contrôle et d'information financière;
3. Élaborer et modifier, de concert avec les autres agents des systèmes financiers, les suppléments de la direction destinés au Guide de gestion financière du ministère;
4. Établir les exigences de la direction pour le classement des comptes et les systèmes centraux de rapports d'Approvisionnements et Services Canada;
5. Élaborer des modules de formation pour les systèmes nouveaux ou modifiés.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal de direction d'un grand ministère relevant du chef, Politique et systèmes financiers. Il fait partie d'un groupe de six agents de la politique et des systèmes financiers qui n'ont pas de subalterne.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B3 / 170

Spécialiste de la direction, responsable d'une seule activité: politique financière et élaboration des systèmes. Le travail exige la capacité de recommander au chef, Politique et systèmes financiers, des méthodes et procédures nouvelles ou améliorées.

2. Gestion et relations interpersonnelles

81 / 40

Le travail exige une connaissance des principes de gestion pour diriger des équipes affectées à des projets. L'exercice des fonctions nécessite une interaction avec les autres pour soumettre des propositions aux gestionnaires visés.

B. Nature du travail

B2 / 132

L'action indépendante est limitée par les politiques et normes du ministère et de la direction, et par les directives du chef. Le travail comporte l'élaboration, la conception et la documentation des systèmes, des méthodes et (ou) des procédures d'information et de contrôle financiers.

C. Nature des conséquences

C2 / 130

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de deux niveaux organiques.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$47.7M (B-1 = \$201.75M, B-3 = \$23.25M, B-4 = \$36M, B-5 = \$25.5M = \$286.5/6).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 25

Niveau: 2

Titre descriptif: Agent régional, Services financiers

Cote numérique: 445

Supérieur hiérarchique: Chef régional, Services financiers et administratifs

Fonctions

1. Administrer les services de planification, d'analyse et de contrôle financiers des programmes régionaux;
2. Surveiller la conformité et l'intégralité de la délégation des pouvoirs de signer des documents financiers à la région;
3. Administrer le système régional d'utilisation et de contrôle des années-personnes et celui des opérations comptables.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal régional d'un ministère. Il y a un autre poste qui relève directement du chef régional, Services financiers et administratifs. Cinq commis financiers relèvent de ce poste.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

CI / 135

Poste d'agent financier régional à plein temps, oeuvrant dans la planification et l'analyse financières ainsi que dans les services financiers, mais le chef régional, Services financiers et administratifs conserve toute la responsabilité d'administration financière.

2. Gestion et relations interpersonnelles

B2 / 50

Le poste comporte quelques fonctions de gestion telles la gestion des opérations comptables. L'exercice des fonctions nécessite l'établissement de rapports avec les fournisseurs pour résoudre les problèmes journaliers concernant le traitement et le paiement des factures de biens et de services.

B. Nature du travail

CI / 145

L'action indépendante est limitée par la politique et la réglementation du ministère et par le superviseur. Le travail comporte la résolution de problèmes dans des situations familières rencontrées dans la planification et l'analyse financières.

C. Nature des conséquences

DI / 115

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.
2. Ressources: Montant pondéré de \$3M (B-1).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 26

Niveau: 1

Titre descriptif: Agent régional, Comptes débiteurs et crédit

Cote numérique: 408

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire régional de l'administration des finances

Fonctions

1. Déterminer les recettes et comptes débiteurs afin d'en assurer le prompt recouvrement.
2. Élaborer les procédures régionales concernant le recouvrement des recettes et les rapports connexes, et contribuer à l'élaboration des politiques sectorielles et ministérielles de recouvrement des recettes et des rapports connexes;
3. Déterminer l'admissibilité des clients au crédit; approuver ou recommander les modalités de contrats et de paiement;
4. Recommander l'approbation des notes de crédit pour les clients et autoriser les paiements à faire aux créanciers.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau régional principal. Il y a trois autres postes qui relèvent directement du gestionnaire régional, Administration financière: analyste, Prévisions budgétaires et finances qui a un agent à son service; un agent d'examen financier et un comptable régional. Un commis aux finances relève du poste en titre.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

A2 / 85

Spécialiste technique subalterne des comptes à recevoir qui constituent une partie de l'activité «opérations comptables». Une connaissance supérieure au degré minimal est requise pour contribuer à l'élaboration de lignes de conduite.

2. Gestion et relations interpersonnelles

A2 / 30

Le poste n'exige pas l'application de principes de gestion. L'exercice des fonctions nécessite une interaction avec les débiteurs lorsqu'il s'agit de se rendre auprès d'eux ou de les appeler pour recouvrer les comptes en arriéré.

B. Nature du travail

BI / 98

L'action est limitée par les systèmes et procédures du ministère, et par la supervision du gestionnaire régional. Le travail comporte des tâches relativement similaires, la résolution de problèmes dans des situations assez familières et la prestation occasionnelle d'intrants dans l'élaboration de lignes de conduite.

C. Nature des conséquences

D3 / 195

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise d'un seul niveau organique.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$80.5M (B-1 = \$37.5M, B-3 = \$6.0M, B-4 = .25M, B-5 = \$36.75M, B-7 = .005).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 27

Niveau: 1

Titre descriptif: Généraliste/Agent de projet subalterne

Cote numérique: 398

Supérieur hiérarchique: L'un des trois chefs

Fonctions

1. Réviser et analyser les propositions concernant les plans opérationnels pluriannuels et les budgets des dépenses principal et supplémentaires, et préparer l'analyse des écarts, les prévisions de dépenses et des rapports spéciaux sur les coûts de projets;
2. Exécuter des projets concernant les opérations comptables d'un programme, d'une direction, d'une région ou du ministère;
3. Analyser les politiques, procédures et systèmes financiers (nouveaux ou modifiés) du ministère et aider à leur élaboration et à leur mise en oeuvre.

Organisation

Il s'agit d'un poste de bureau principal d'un petit ministère. Le poste fait partie d'un groupe de six postes affectés à des projets spéciaux dirigés par les trois chefs qui relèvent directement de l'agent financier supérieur (AFS): chef, Planification et analyse financières, qui a cinq analystes de la planification financière à son service; chef, Politique et systèmes financiers, qui a sous ses ordres cinq analystes de systèmes; et chef, Opérations comptables, qui a trois agents à son service. Aucun subalterne ne relève du poste en titre.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

CI / 135

Généraliste subalterne appartenant à un groupe qui, au cours d'une année, accomplit une vaste gamme de tâches dans les activités financières suivantes habituellement supervisées par un spécialiste expérimenté: planification et analyse financières et opérations comptables. Le poste exige la réalisation des tâches spécifiques dans l'élaboration de systèmes financiers; l'intensité de spécialisation y est minimale.

2. Gestion et relations interpersonnelles

AI / 20

Le travail n'exige pas l'application de principes de gestion. L'exercice des fonctions nécessite une interaction avec le personnel responsable pour discuter des propositions concernant les POP et les budgets des dépenses principal et supplémentaires.

B. Nature du travail

BI / 98

L'action indépendante est limitée par les procédures et par la supervision. Le travail comporte la résolution de problèmes dans des situations familières.

C. Nature des conséquences

B3 / 145

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$102M (B-1 = \$390M, B-3 = \$63.7M, B-4 = 45M, B-5 = \$112.5M = 611.2/6).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 28

Niveau: 1

Titre descriptif: Analyste financier

Cote numérique: 397

Supérieur hiérarchique: Agent principal de projets
Direction générale des rapports financiers et de l'évaluationFonctions

1. Participer, en tant que membre d'une équipe d'analystes, à la préparation, à la conception et à l'élaboration des relevés comptables et de gestion financière des ministères et organismes;
2. Participer aux études sur le perfectionnement des systèmes de rapports financiers pour les ministères et organismes clients;
3. Faire des recherches sur le traitement des systèmes de données, en vue de rectifier les erreurs signalées par les ministères et organismes clients.

Organisation

Il s'agit d'un poste d'un secteur de «service central»; il fait partie d'un groupe de 30 postes d'agents de projets, d'agents de projets intermédiaires, d'autres analystes financiers et d'agents de projets subalternes relevant d'un chef, Section des services aux clients, mais le travail est supervisé par un agent principal de projet. Aucun subalterne ne relève du poste en titre.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

A2 / 85

Ce poste constitue l'avant-dernier échelon d'un groupe de quatre échelons d'analystes financiers spécialistes, les degrés supérieurs d'expertise étant détenus respectivement par les agents de projets et les agents de projets intermédiaires; le poste comporte l'exécution de tâches relatives à des spécifications de rapports dans le cadre de la sous-activité financière production de rapports.

2. Gestion et relations interpersonnelles

A1 / 20

Le travail ne comporte aucune véritable fonction de gestion. Le travail nécessite une interaction avec les autres, mais n'exige pas la capacité de persuader ou d'influencer les autres, le poste se situant aux échelons inférieurs d'une équipe d'analystes.

B. Nature du travail

B2 / 132

L'action indépendante, relativement minime, est limitée par les procédures, les règlements et la politique du ministère et des organismes centraux, et par la supervision générale d'un agent principal de projet. Le travail comporte la résolution de problèmes dans des situations diverses comme la rédaction de recommandations en vue des changements qui doivent être apportés aux systèmes.

C. Nature des conséquences

A4 / 160

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de quatre niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré d'environ 1.1 milliard de dollars (B-1 = \$18,871.2M, B-3 = \$3,836.4M, B-4 = \$10,981.7M, B-7 = \$219.6M 33,908.9/30).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 29

Niveau: 1

Titre descriptif: Analyste, Prévisions budgétaires

Cote numérique: 355

Supérieur hiérarchique: Chef, Planification et analyse financières

Fonctions

1. Rédiger des rapports et préparer des statistiques sur les engagements, les dépenses, les revenus et les prévisions budgétaires;
2. Déterminer et analyser les données nécessaires à la préparation du Budget des dépenses principal et des budgets supplémentaires;
3. Compiler les propositions envoyées par les diverses directions pour l'examen du printemps et d'automne des plans opérationnels et des présentations concernant le budget des dépenses;
4. Traiter les demandes en vue de transferts de fonds d'une affectation à une autre.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal d'un ministère. Sont également comptables directement au chef de la Planification et de l'analyse financières, deux analystes financiers, un autre analyste des prévisions budgétaires et deux commis. Aucun subalterne ne relève du poste en titre.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

A2 / 85

Poste de spécialiste qui oeuvre, sous supervision générale, en analyse de prévisions budgétaires, ce qui ne constitue qu'une partie de l'activité analyse et planification financières.

2. Gestion et relations interpersonnelles

A1 / 20

Les fonctions nécessitent la capacité d'éclaircir les propositions avancées par les chefs des directions et des services; elles ne comportent pas toutefois l'application de principes de gestion.

B. Nature du travail

C1 / 145

L'action est limitée par les politiques du ministère et par les directives générales du superviseur. Le travail comporte des tâches relativement similaires et exige la résolution de problèmes dans des situations familières.

C. Nature des conséquences

B2 / 105

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de trois niveaux organiques.

2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$22M (B-1 = \$36M, B-5 = \$7.5M = \$43.5/2).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 30

Niveau: 1

Titre descriptif: Agent comptable et superviseur des
Opérations comptables

Cote numérique: 343

Supérieur hiérarchique: Chef, Opérations comptables

Fonctions

1. Assurer la tenue des systèmes et procédures de comptabilité financière pour le bureau central du ministère et cinq régions;
2. Assurer la tenue des systèmes de paiements et de vérification des comptes, y compris le contrôle et la conciliation des affectations, des reçus de caisse, des stocks, des avances et des chèques émis;
3. Fournir des informations aux gestionnaires du ministère concernant les questions de finances et de comptabilité;
4. Préparer les rapports financiers adressés par le ministère au Conseil du Trésor et aux organismes centraux, y compris ceux qui sont exigés pour les Comptes publics.

Organisation

Il s'agit d'un poste du bureau principal d'un ministère. Il y a un autre poste, agent de comptabilité des comptes débiteurs et quatre commis qui relèvent directement du chef, Opérations comptables. Huit commis affectés à la comptabilité relèvent du poste en titre.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

A3 / 125

Spécialiste de bureau principal responsable de moins d'une activité complète et travaillant sous la direction du chef responsable de l'activité complète des opérations comptables.

2. Gestion et relations interpersonnelles

B1 / 40

Une certaine compréhension des principes de gestion est nécessaire, mais seulement quelques fonctions réelles de gestion sont assumées lorsqu'il s'agit de coordonner des intrants provenant des régions et du bureau principal. Les fonctions nécessitent une interaction avec les gestionnaires du ministère pour leur fournir des informations.

B. Nature du travail

B1 / 98

L'action est limitée par les systèmes et procédures du ministère et par les directives du chef. Le travail comporte des tâches connexes ou la résolution de problèmes dans des situations relativement familières.

C. Nature des conséquences

A2 / 80

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par l'entremise de quatre niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré d'environ \$34.7M (B-1 = \$27.06M, B-4 = \$5.36M, B-5 = \$.48M, B-6 = \$1.51M, B-7 = \$.33M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 31

Niveau: 1

Titre descriptif: Agent, Planification et analyse financières

Cote numérique: 328

Supérieur hiérarchique: Agent financier supérieur régional

Fonctions

1. Préparer les présentations régionales du Budget des dépenses principal et des plans financiers annuels;
2. Contrôler les affectations budgétaires annuelles des centres de responsabilité de la région;
3. Contrôler la comptabilité des dépenses salariales et d'années-personnes;
4. Faire des analyses financières routinières et spéciales;
5. Coordonner la préparation de rapports comptables et des comptes publics.

Organisation

Ce poste se situe dans une petite direction régionale. Il y a un autre poste qui relève directement de l'agent financier supérieur régional, soit le chef de la Section de la comptabilité. Un commis affecté aux finances relève de ce poste.

ParticularitésDegré/
pointsA. Compétence1. Finances

B2 / 130

Poste de spécialiste régional d'une petite direction oeuvrant dans une seule activité financière: planification et analyse financières. Les orientations sont fournies par le superviseur.

2. Gestion et relations interpersonnelles

A2 / 30

Le poste exige la préparation des présentations budgétaires et des rapports et le contrôle des affectations budgétaires et des dépenses où les occasions d'appliquer les concepts de gestion sont à peu près inexistantes. Le poste exige aussi de fournir des conseils et des recommandations aux directeurs régionaux en matière de réaffectations budgétaires et de demandes de fonds.

B. Nature du travail

A2 / 88

L'action indépendante est limitée tant par la politique, les règlements et les procédures du ministère et de la direction que par l'étroite supervision de l'agent financier supérieur régional. Le travail exige l'élaboration de mesures de contrôle spécifiques pour corriger certaines situations qui causent des problèmes.

C. Nature des conséquences

C1 / 90

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par entremise de deux niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré de \$5.3M (8-1 = \$5.28M, B-7 = \$.02M).

DESCRIPTION DU POSTE-REPÈRE

Numéro du poste-repère: 32

Niveau: 1

Titre descriptif: Agent des coûts et du budget de la direction

Cote numérique: 180

Supérieur hiérarchique: Gestionnaire, Planification financière et analyse des coûts (FI)

Fonctions

1. Coordonner, réviser et analyser la contribution des divisions au Budget des dépenses principal des programmes et aux prévisions budgétaires de la direction;
2. Recueillir des données sur les coûts et préparer des rapports réguliers et spéciaux sur le recouvrement des coûts et l'établissement du coût unitaire des produits;
3. Mettre en oeuvre et maintenir le système de comptabilité analytique de la direction.

Organisation

il s'agit d'un poste situé dans une direction d'un grand ministère relevant du gestionnaire, Planification financière et analyse des coûts et n'ayant pas de subalterne.

Degré/
pointsParticularitésA. Compétence1. Finances

AI / 45

Spécialiste d'échelon inférieur de la direction, responsable de la coordination d'une partie de l'activité analyse et planification financières (c.-à-d. pas de participation dans le POP).

2. Gestion et relations interpersonnelles

AI / 20

Le travail ne comporte pas l'application de principes de gestion. L'exercice des fonctions nécessite une interaction avec les autres membres de la direction.

B. Nature du travail

AI / 50

L'action indépendante, de faible envergure, est limitée par les procédures du ministère et de la direction et par une supervision étroite du gestionnaire. Le travail comporte des tâches similaires et nécessite la résolution de problèmes lors de la cueillette de données sur les coûts.

C. Nature des conséquences

B1 / 65

1. Influence: Le travail comporte la formulation de recommandations par entremise de trois niveaux organiques.
2. Ressources: Montant pondéré de \$3.895M (B-1 = \$1.87M, B-5 = \$2.023M)